

encore cette nouvelle charge. Cependant comme il y va de l'intérêt de V. M. & de celui de ses peuples, sur qui retombent tous ces desordres, puis que c'est à eux qu'on demande de l'argent quand le trésor royal est épuisé, je ne feins point d'entrer dans un si grand détail, quoi qu'il me soit impossible de le faire, sans me dérober quatre ou cinq heures, qui sont absolument nécessaires à mon repos pour me delasser du grand travail dont je suis accablé.

Vôtre Majesté fera reflexion à ce que je lui viens de dire, quand elle le jugera à propos. Cependant j'en reviens à la suite de son Histoire.

Le ravage que faisoit la garnison de Philisbourg dans les Etats de l'Electeur Palatin, obligea l'Empereur de tenir cette Place serrée pendant tout l'Hyver, pour se delivrer de ses importunités continuelles. Il lui donna même parole qu'il lui ôteroit cette épine du pied, en la faisant assieger d'abord que le Printems seroit revenu; ce qu'on n'avoit osé entreprendre du vivant de Mr. de Turenne. Le Comte de Lorges importunoit cependant V. M. pour qu'elle lui fit la même grace qu'à son frere, & à tant d'autres qu'elle avoit honorés, comme j'ai dit ci-devant, du Bâton de Maréchal de France. Il mettoit en ligne de compte le service qu'il lui avoit rendu, en ramenant son armée en deçà du Rhin, après la mort de son oncle, outre qu'il y avoit long-tems qu'il ser-

voit.

voit. Vôtre Majesté avoit peine à s'y resoudre, non qu'elle ne l'estimât pour un brave homme, & fort entendu dans son métier; mais parce qu'ayant fort peu de bien, il ne seroit pas en état de soutenir cette dignité. Le Marquis de Louvois que le regardoit comme le neveu d'un homme qu'il n'avoit jamais aimé, ne lui rendoit pas d'ailleurs de trop bons offices, s'imaginant qu'il ne seroit jamais de ses amis. Comme je vis cela, & que la repugnance qu'avoit V. M. de lui rendre justice, ne venoit que de ce que j'ai dit ci-devant, je lui fis dire qu'il recherchât la fille de Fremont, & que pourvû qu'il eut de bonnes paroles du pere, je lui répondois que l'autre affaire iroit bien. Cependant pour lui rendre le service tout entier, je menaçai sous mains Fremont de le rechercher pour quelques affaires qu'il avoit faites. & où il avoit tant gagné qu'il passoit pour l'homme le plus riche de Paris. Cela lui fit peur, & croyant avoir besoin de protection, il écouta la proposition que le Comte de Lorges lui faisoit, sous condition d'être Maréchal de France auparavant. Je dis alors à V. M. le changement qui se préparoit en faveur de ce Comte, desorte qu'étant persuadée que ce mariage le mettroit en un autre état qu'il n'étoit, elle lui accorda le baton qu'il desiroit si ardemment. Il épousa ensuite Mademoiselle de Fremont qui lui apporta un si gros mariage, qu'il acheta la charge de Capitaine des Gardes de V. M. qu'il paya

com.

comptant. Il traita aussi de la Comté de Quinrin qui est une terre des plus considérables de Bretagne, & qui vaut cinquante mille livres de rente; mais comme quand on commence à devenir heureux, c'est presque l'ordinaire de voir que la fortune nous accable de ses grâces, celui de qui il avoit acheté cette terre, & de qui il s'étoit chargé de payer les dettes, & de lui faire outre cela une grosse pension durant sa vie, mourut peu de tems après, de sorte qu'il en fut déchargé.

La part que j'avois à sa fortune fit que le Marquis de Louvois le laissa sans emploi cette Campagne, quoi qu'il s'en fut mieux acquité que le Maréchal de Rochefort, à qui il donna ordre inutilement de jeter des hommes & des munitions de guerre dans Philisbourg. Votre Majesté fait la faute qu'il fit en voulant exécuter ce commandement, & comment le chagrin qu'il en eut le fit mourir de douleur. Car c'étoit moins de cœur qu'il manquoit que de conduite, ce qui nous apprend que nous ne devons jamais souhaiter d'être élevés au dessus de nos forces, puisque nous n'en tombons que de plus haut. En effet tel est bon pour acquérir de la réputation dans un poste, qui la perdrait dans un qui seroit plus élevé. La prudence veut que nous mesurons notre ambition par la connoissance de nous-même, autrement nous ferons voir à notre dommage la vérité dont on a taché de nous instruire, en nous donnant la fable de Phaëton.

Vous

Vous ouvrites cette Campagne par la prise de Condé qui fut suivie de celle de Bouchain. Le Prince d'Orange s'étant approché de votre armée pour secourir ces places, ne trouva pas à propos de vous attaquer avec une armée beaucoup inférieure à la vôtre. Ces deux conquêtes étant faites V. M. revint à Versailles après avoir laissé la plus grande partie de son armée sous le commandement du Maréchal de Schomberg, & envoyé le reste au Duc de Luxembourg qui commandoit en Allemagne. Le Prince de Lorraine y étoit à la tête de l'armée de l'Empereur & assiegea enfin Philisbourg, qui fit une si belle défense que le Duc de Luxembourg eut tout le tems qu'il pouvoit souhaiter pour le secourir.

Le Prince d'Orange de son côté fit le siege de Maëstricht, dont le Commandant à l'exemple de celui de Philisbourg fit si bien son devoir, que le Maréchal de Schomberg donna le tems au Maréchal d'Humieres de faire le siege d'Aires, pour lequel il lui avoit prêté une partie de ses troupes; mais les ayant reprises, quand il fut achevé il marcha droit à lui, dont se seroit ensuivi une sanglante bataille, si le Prince d'Orange qui avoit perdu six semaines de tems à ce siege, & six à sept mille hommes, n'eut jugé à propos de se retirer de bonne heure.

Cet heureux succès pour vos armes rebutta encore les Hollandois de la guerre. D'ailleurs, dès le commencement de l'année il leur étoit

ar-

arrivé un malheur à Messine, dont ils faisoient du moins autant de cas que de celui-là. Ils avoient envoyé sur ces Mers le fameux Ruyter, qui de petit Matelot qu'il étoit au commencement s'étoit élevé par degrés jusques au commandement de leur armée navale. Jamais homme n'avoit eu plus de réputation sur les deux Mers, & il étoit sorti si glorieux de toutes les affaires où il s'étoit trouvé, qu'il sembloit que son nom suffit tout seul pour donner la victoire à son parti. Cependant vos vaisseaux lui ayant donné combat le mirent en fuite, dont ne se tenant pas encore bien battu, il tenta trois mois après un second combat, qui lui fut encore plus défavantageux que le premier; car non seulement il y fut défait mais il y reçut encore une blessure, de laquelle il mourut à Siracuse dix jours après.

Il ne manquoit plus à V. M. qui, par ces deux victoires, se trouvoit en état de continuer glorieusement sa protection aux Messinois, que d'avoir en Allemagne une pareille issue à ses entreprises; mais le Duc de Luxembourg y trouva tant de difficulté, qu'après avoir tenté inutilement de cent manières différentes le moyen de secourir Philisbourg, il en abandonna le dessein. Ainsi après un siège de plus de trois mois, le Prince de Lorraine qui n'avoit encore jamais commandé en chef eut le plaisir de réduire une si forte place. Mais le moment de son triomphe pensa être

celui de sa mort. Le pont par où il entra dans la Ville fondit sous lui; à ce qu'on prétend par l'artifice des premiers de la Cour de l'Empereur, qui le voyant en trop grande faveur auprès de ce Prince, avoient résolu de le faire périr.

Les Suedois continuerent à faire la guerre. Malheureusement ils perdirent Ellsembourg, Lanscron, Christianstat & quelques autres Places, & quoi qu'ils remportassent quelque avantage sur le General Major Dunquan & ensuite une victoire près de Lunden, leurs affaires n'en allerent pas mieux.

Il n'y eut que V. M. qui continua à fixer la fortune pour elle. La Ville de Valenciennes tomba sous sa puissance la Campagne suivante, & quoi que ce soit une des plus fortes des Pais-Bas, & qu'elle fut défendue par une bonne garnison, vous y auriez tout passé au fil de l'épée, si vous aviez voulu vous servir de l'avantage que la fortune vous avoit donné. Mais vous laissâtes agir votre clemence en faveur de ces malheureux, & lors qu'ils s'attendoient de perdre leurs biens & la vie, vous leur conservâtes l'un & l'autre. Vous attaquâtes ensuite Cambray & S. Omer tout en même tems, & la diversion de vos forces qu'il vous falloit faire pour ces deux entreprises, faisant croire au Prince d'Orange que c'étoit le tems d'entreprendre jamais quelque chose, il s'avança jusques à Cassel où Mr. votre frere le défit. Ces deux places ne

resisterent guerres après cela, & V. M. ayant executé toutes ces grandes choses, avant le tems que les autres conquerans ont coutume de se mettre en campagne, vôtre reputation, qui étoit déjà bien grande dans l'Europe, monta à un tel point qu'on vous regarda pour le premier homme de l'Univers.

Le Prince de Lorraine néanmoins, dont l'ame grande & genereuse lui donnoit plus d'émulation que de jalousie de vos grandes actions, en sentit redoubler son courage. Il s'approcha de vôtre frontiere à la tête d'une belle armée, & s'étant emparé de Mouzon place sans deffense, il jeta en deçà de la Meuse un detachment qui fit plus de peur que de mal à la Province de Champagne. Car ce detachment n'osa s'éloigner de lui ni lui entreprendre de le suivre à cause du Maréchal de Crequi qui l'observoit. En effet ce n'est pas une petite entreprise d'entrer dans le Pais Ennemi, & c'est à un General à considerer s'il en pourra ressortir, quand il voudra, sur tout quand il n'a point de Places proches ou faire retraite ni de voisins pour lui tendre les bras.

Quoi qu'il en soit, il ne perdoit pas cependant l'esperance de rentrer dans son Pais où il avoit plus de droit que jamais de pretendre, par la mort de son Oncle qui étoit arrivée peu de tems après la prise de Treves; mais comme cela dependoit de ce que feroit le Prince d'Orange qui lui avoit promis d'entrer en France

de Mr. Colbert. Chap. V. 265
de son côté, il attendit l'effet de ses promesses pour regler ensuite ses entreprises. L'esperance du Prince d'Orange étoit fondée sur la maniere dont V. M. faisoit la Guerre; elle n'avoit des troupes que mediocrement, mais elle s'en servoit avec tant de jugement & de prudence que, quoi que celles des Ennemis leur fussent superieures, elle ne laissoit pas de faire des conquêtes tous les ans. Cela se faisoit parce qu'elle les rassembloit toutes l'hiver, au lieu que les ennemis étoient obligés de faire prendre aux leurs des quartiers d'hiver éloignés dont elles ne pouvoient pas être revenues quand elle ouvroit la Campagne. Par ce moyen elle s'y trouvoit la plus forte dans le commencement, puis quand elle avoit executé ses entreprises, elle envoyoit un detachment en Allemagne, & demouroit en Flandres sur la deffensive.

C'étoit pour cela que le Prince d'Orange se trouvoit en état sur l'arriere saison d'entreprendre quelque chose; & qu'il fut encore assez fort cette année pour faire le siege de Charleroi. J'ai déjà dit à V. M. pourquoi il en vouloit tant à cette Place, mais il en avoit une autre raison cette fois-ci. Il pretendoit quand il l'auroit prise entrer en France comme il voudroit. Cependant il se trouva bien éloigné de son compte, car sur l'avis qu'il eut que le Maréchal de Schomberg marchoit à lui, & que V. M. même se dispoisoit à le suivre, il ne vous attendit ni l'un ni l'autre, & leva le siege.

Le Prince de Lorraine ne pouvant plus compter sur lui après cet échec, & se voyant éloigné de ses esperances, abandonna Mouson & reprit le chemin du Rhin. Le Maréchal de Crequi le suivit, & après divers campemens qu'ils firent l'un & l'autre, ils se trouverent si proches à Kokesberg que cela donna lieu à une rude escarmouche. Les cuirassiers de l'Empereur y maltraiterent un peu vôtre Cavalerie legere, mais l'avantage qu'ils avoient eu sur elle, vôtre Maison l'eut sur eux, & ils firent voir aux deux armées qu'en une demie heure de tems, ils savoient aussi bien s'enfuir devant l'ennemi qu'ils le savoient poursuivre.

Le Prince de Lorraine, jugeant par cet échantillon qu'il feroit mieux d'aller prendre des quartiers d'hiver, que de s'amuser plus long-tems à se morfondre, se retira plus avant en Allemagne, pendant que le Maréchal de Crequi feignit de le vouloir imiter: mais revenant en même tems sur ses pas il l'attaqua, & prit Fribourg avant que ce Prince pût arriver assez à tems pour secourir cette place.

Vous battiez encore vos ennemis en Catalogne que vous ravagiez tous les ans. Ils y perdirent le combat de Poiuille où ils vinrent chercher leur malheur. Ils ne purent non plus rien faire à Messine, malgré tout l'argent qu'ils y semerent pour faire couper la gorge à vôtre garnison. Enfin vous terminates une si belle campagne par la prise de S. Guillain, ce qui ôta tellement le courage aux Hollandois,

que

que quoi que le Prince d'Orange eut épouzé la fille du Duc d'York, & qu'il leur promit que son mariage feroit que cette Couronne se declareroit pour eux, ils eurent néanmoins plus d'envie que jamais de faire la paix.

Le Marquis de Louvois avoit si bien servi V. M. dans toutes ces conquêtes, que sa faveur augmenta à un point que je ne pus plus tenir contre lui. A la mort du Chancelier Seguier j'avois disputé à son Pere cette charge qu'il briguoit de tout son pouvoir. Je me fis recevoir Avocat, qualité qu'il faut avoir necessairement pour l'obtenir, mais V. M. pour nous mettre d'accord, la donna à Mr. d'Aligre, Conseiller d'Etat, quoi que son grand âge & la foiblesse de son esprit le rendissent incapable de l'exercer. Aussi fallut-il que son fils l'Abbé la fit pour lui; mais comme il étoit d'une humeur bizarre & particuliere, ceux qui eurent affaire à lui ne s'en trouverent pas mieux. Enfin Mr. d'Aligre étant venu à mourir, nous recommençames nos brigues l'un & l'autre, mais elles ne furent pas longues de ma part, & V. M. m'ayant commandé de me deporter de mes pretentions, elle honora Mr. le Tellier d'une charge si importante.

Le mariage du Prince d'Orange fit naître effectivement du changement en Angleterre. Il y fit tant de brigues que le Roi d'Angleterre fut comme forcé de signer une ligue contre vous. Il vous redemanda ses troupes, &

M 2

V. M.

V. M. ne les lui pouvant refuser, elle les lui renvoya; mais par un chemin si long que le Marquis de Louvois eut le tems d'en debaucher la plus grande partie; car au lieu de les faire embarquer à Callais, ou à quelque autre port voisin de leur pays, il choisit le plus éloigné, pretendant que Sa Majesté Britannique ne s'en pouvoit plaindre, parce que cela n'étoit pas expliqué dans le traité que vous aviez fait avec lui. Ceci doit servir de leçon à tous les Ministres, lors qu'ils ont à negocier avec un Prince. Car s'ils oublient la moindre chose, il faut qu'ils comptent qu'il s'en servira contre leur Maître, & il ne sera plus tems d'y penser lors que la faute sera faite.

L'état où vous mit ce changement vous obligea d'abandonner Messine, où il n'y avoit plus de seureté pour vos troupes, parce que les Anglois venant à joindre leurs forces de mer à celles de vos ennemis, il vous étoit impossible de resister. Il y a long-tems que je prevois cela, & que j'avois pris la liberté de dire à V. M. qu'elle devoit augmenter son armée navale, en faisant construire de nouveaux vaisseaux. Mais le Marquis de Louvois, qui auroit, s'il avoit pû, détruit entièrement la marine, s'y opposa, sous pretexte de deux raisons qu'il mit en avant: la première qu'il ne falloit pas donner de la jalousie à l'Angleterre, l'autre que le Royaume n'étoit pas en état de supporter une si grande depense. Il se servit aussi du même pretexte pour empêcher

que

que V. M. ne fit faire un port sur les côtes de Normandie, dont néanmoins elle aura grand besoin, si elle a jamais la guerre en Angleterre; car en cas que vos vaisseaux soient maltraités où iront-ils chercher retraite? il y a bien loin de la Manche à Brest & à Rochefort, & V. M. y doit bien penser.

Je lui en ai dit encore mon sentiment, il n'y a pas long-tems, & que la fosse de Coluille est un endroit que la nature semble avoir fait exprés pour cela. Votre Majesté a écouté mes raisons, & j'ai crû même pendant un tems qu'elle les goutoit si fort, qu'elle donneroit ses ordres incessamment pour y faire travailler. Mais j'ai appris depuis que le Marquis de Louvois avoit encore empêché un coup si nécessaire à son Etat, en lui insinuant que cet endroit n'étoit pas si bon que je le disois, mais que ce qui étoit cause que je le ventois tant, c'est que j'étois bien-aise d'obliger la Maison de Matignon à laquelle mon fils s'est allié, laquelle ayant ses terres tout auprès y trouveroit son compte, outre qu'ayant la Lieutenance de Roi de ce pays-là, c'étoit encore une augmentation de credit pour elle.

Voilà comment on empoisonne les choses où il y a le moins à redire. Cependant la suite en est quelquefois dangereuse, comme je le laisse à juger à V. M. mais il est difficile à un grand Roi qui ne voit beaucoup de choses que par les yeux d'autrui, de se deffendre des artifices de ceux qui le veulent tromper;

M 3 prin-

principalement quand ils ont par devers eux quelques services qui font croire que leur intention est bonne. Je ne sache qu'un moyen de se tirer d'affaire en pareil cas, c'est qu'un Prince ne se doit fier ni aux uns ni aux autres; il doit examiner la chose lui-même, & aller plutôt sur les lieux que de manquer une bonne occasion par trop de crédulité; car de s'en fier à une tierce personne il y a encore mille inconveniens. Il n'y en a presque point qui ne tiennent à un Ministre par un endroit ou par un autre, & si cela ne se trouve pas, comme on en pourroit donner un exemple dans votre Cour, où il y a deux ou trois personnes qui n'ont jamais voulu pleyer sous l'autorité du Marquis de Louvois, toujours est-il constant qu'ils ont une jalousie secrète dans le cœur, qui est capable de faire le même effet qu'on apprehende.

Quoi qu'il en soit V. M. dont la prudence, bien loin de se demonter dans les revers de fortune, semble reprendre de nouvelles forces, ne s'étonnant en aucune façon du changement de Sa Majesté Britannique, s'en servit tout au contraire pour faire faire la paix plutôt aux Hollandois. Elle leur donna tant de jalousie, qu'ils manderent à leurs Ambassadeurs d'applanir toutes les difficultés qui se presentoient à la paix.

Cependant V. M. sachant que le moyen de la leur faire desirer encore davantage, étoit de se rendre redoutable par de nouvelles con-

quêtes

quêtes assigea la Ville de Gand, qui lui fit encore moins de résistance que les autres; car vous fîtes si bien endormir les ennemis par la feinte que vous fîtes d'en vouloir à d'autres places, qu'elle fut prise presque aussitôt qu'ils furent que c'étoit à celle-là que véritablement vous en vouliez. Vous vous rendîtes ensuite maître d'Ypres aussi-bien que du Fort de Lewen, qu'on croyoit, s'il faut ainsi dire, imprenable, tant la situation en est avantageuse; mais qui cependant fut pris par escalade une belle nuit par la garnison de Maastricht.

Tant de progrès devoient selon toutes les apparences donner aux Espagnols les mêmes sentimens de paix qu'avoient les Hollandois; mais voyant que ce qui se passoit en Angleterre vous avoit déjà fait abandonner Messine, & inferant de là que l'alliance qu'ils avoient avec cette Couronne feroit bien d'autres miracles en leur faveur, ils tâcherent de les détourner de leur résolution; mais V. M. surmonta tous ces obstacles par une politique qui sera admirée de toute la posterité. Ainsi elle conclut la paix entre la Hollande & elle; mais avant que le Prince d'Orange en fut informé, il crut que s'il attaquoit votre armée qui bloquoit alors Mons, & qu'il remportât quelque avantage, il empêcheroit la conclusion du traité; tellement que venant fondre sur vos troupes, le Duc de Luxembourg qui avoit déjà appris que la paix étoit conclue, &

M. 4.

qu'il

qui s'imaginoit que le Prince d'Orange le sçavoit aussi, se reposant là-dessus, ne se mit point en deffense, & se tint si peu sur ses gardes que lui & l'Intendant penserent être enlevéz.

Les Espagnols furent trop heureux après cela de s'accommoder avec V. M. aussi bien que l'Empereur, & il n'y eut que les Princes du Nort qui eurent de la peine à se résoudre de rendre au Roi de Suede les conquêtes qu'ils avoient faites sur lui. V. M. les y obligeoit cependant, par les Traités qu'elle venoit de signer, en consideration de quoi elle avoit rendu Maestricht aux Hollandois, & plusieurs autres places aux Espagnols sur qui elle venoit encore de prendre Puicerda. Le Prince Charles de Lorraine qui étoit encore venu en Allemagne cette année, mais qui n'avoit pas fait une Campagne plus heureuse que la precedente, puis que le Maréchal de Crequi avoit fait échoüer le dessein qu'il avoit de reprendre Fribourg, avoit battu une partie de ses troupes dans la plaine de Rhinfeld, pris Sekinghem, Offembourg, le Fort de Kell, brulé le pont de Strasbourg, & fait divers autres exploits qui le faisoient passer pour un autre Turenne en ce Pais-là, le Prince de Lorraine dis-je étoit compris dans le Traité de l'Empereur, & V. M. lui devoit rendre son Pais sous de certaines conditions, mais il les trouva si dures que plutôt de s'y soumettre il aima mieux se retirer auprès de

Sa Majesté Imperiale, dont il avoit épousé la sœur au commencement de l'hiver.

CHAPITRE VI.

Contenant ce qui s'est passé depuis le Traité de Nimegue jusques en l'année 1684.

Votre Majesté n'ayant plus sur les bras que la guerre du Nord, pour laquelle l'Empereur lui devoit donner passage, fit marcher son armée de ce côté-là, d'abord que le Maréchal de Crequi qui la commandoit vit qu'une certaine Treve que V. M. avoit faite avec ses ennemis étoit expirée. Il s'approcha du Weser dont Spaen General des troupes du Marquis de Brandebourg se mit en devoir de lui disputer le passage; mais votre armée qui avoit bien passé le Rhin en presence de vos ennemis ayant encore bien passé cette riviere-là à la barbe de Spaen, cet Electeur & ses Alliés virent bien que ce seroit une temerité à eux de pretendre mesurer leurs forces contre les vôtres; ainsi vous rendant maître de faire tel traité que vous le jugeriez à propos, vous remîtes le Roi de Suede dans les places qu'il avoit perdues, entre lesquelles il y en avoit encore de plus grande consequence que celles dont j'ai fait mention ci-devant.

La paix ayant ainsi été rendue à l'Europe,

le Roi d'Espagne envoya le Marquis de los Balbases vers V. M. pour lui demander Mademoiselle fille de Mr. vôtre Frere en mariage. Cette Princesse qui auroit été bien plus aise d'épouser Monseigneur, jeta beaucoup de larmes à cette nouvelle, mais V. M. sans s'y arrêter nomma Mr. le Chancelier, Mr. le Duc de Villeroy, Mr. de Pomponne & moi pour travailler à cette affaire avec cet Ambassadeur. On ne pouvoit cependant consoler cette Princesse, mais V. M. jugeant qu'il lui étoit impossible de trouver un parti plus avantageux signa son contrat de mariage, sans faire reflexion seulement si cela étoit de son gout ou non. Après cela il lui fallut quitter la France & V. M. ce qu'elle fit avec un torrent de larmes, qui fit pitié à toute la Cour. Elle continua ainsi de pleurer pendant tout le chemin, quoi que le Prince d'Harcourt & sa femme, qui en avoient la conduite, lui remontrassent le prejudice que cela lui feroit à la Cour d'Espagne, où elle trouveroit des gens assez disposés pour lui nuire, sans leur donner encore prise sur elle, mais son affliction étoit si grande, qu'elle étoit incapable de conseil, & l'on eut dit en ce tems-là, si l'on eut su ce qui lui est arrivé depuis, que c'est qu'elle en avoit un secret pressentiment.

J'avois prié V. M. de donner cet emploi au Prince & à la Princesse d'Harcourt, qui avoient besoin que V. M. leur fit du bien; car

il avoit un Pere qui ne lui en faisoit gueres, & qui menoit une vie si étrange que je fus obligé d'en parler à V. M. Il entretenoit une femme dont le bruit couroit qu'il avoit fait noyer l'oncle qui trouvoit à redire à leur debauche. Or comme V. M. ne scauroit souffrir de tels desordres, elle me commanda d'envoyer à Harcourt un Exempt de ses gardes, pour amener en prison cette femme qu'on soupçonnoit d'avoir eu part au malheur de son Oncle. Mais il la fit sauver en Angleterre, de sorte que l'Exempt revint après avoir fait une recherche inutile.

C'étoit une belle leçon à son fils pour être plus sage; mais quelque exemple que nous ayons, elle ne sert de rien bien souvent, si nous n'avons en nous-même des dispositions pour en profiter. Ce Prince qui avoit épouze une femme fort belle, fort sage, & fort vertueuse s'en dégoûta à un point qu'il eut de la peine à la souffrir. Sa conduite fut tout aussi pitoyable dans ses autres affaires; de sorte qu'il manqua par sa faute la plus belle fortune qu'il pût jamais esperer. La Maison de Guise étoit éteinte par la mort du dernier Duc de ce nom, qui étoit fils d'une fille de Mr. le Duc d'Orleans vôtre oncle. Mademoiselle de Guise qui en avoit herité étoit une vieille Princesse, qui n'avoit jamais été mariée, & qui ayant le cœur bien placé, songea à faire revivre sa Maison. Elle jeta les yeux sur le Prince d'Harcourt, dont un de ses

amis, mais qui l'étoit encore plus de ce Prince, lui avoit fait un portrait avantageux, ainsi elle lui fit une vente de la Duché de Guise, qui vaut quarante mille écus de rente, & de quelques autres effets. Cependant comme il n'étoit pas en état d'en payer le prix elle lui donna quittance d'un million, mais au lieu d'en avoir de la reconnoissance pour celui qui lui avoit procuré un si grand bien, il commença à le vouloir détruire auprès de cette Princesse, à qui il en fit mille medifances; tellement que jugeant de son caractere par cet échantillon, elle rompit tout ce qu'elle avoit fait avec lui, s'en étant réservé la faculté par son contract. Voilà comment il nous vient quelquefois une seule fortune dont nous nous rendons indignes, par nôtre mechante conduite; sur quoi je dois dire à la gloire de V. M. que ce n'est pas là le chemin qu'elle montre à Mr. le Duc du Maine, à qui elle ne prêche que la reconnoissance qu'il doit avoir pour une bonté semblable que Mademoiselle de Montpensier a eue pour lui; car elle lui a donné la Principauté de Dombes, & la Comté Deu, deux Terres aussi considerables qu'il y en ait en France; & dont une seule lui a coûté sept cent mille écus. Aussi de tous les defauts qu'un homme puisse avoir, il n'y en a point de plus grand que l'ingratitude; mais si c'en est un qui n'est pas même supportable dans la personne d'un particulier, il l'est encore bien moins dans
cel-

celle d'un Prince, dont l'ame doit être pleine de generosité, & toujours disposée à faire du bien.

Vôtre Majesté dont la puissance étoit augmentée considerablement, par la Paix avantageuse qu'elle avoit faite, recommença dans son Royaume une nouvelle Guerre, qu'elle avoit suspenduë par necessité. La conjoncture avoit voulu qu'elle donnât quelque repos aux Huguenots, dont elle avoit résolu depuis longtemps de purger son Royaume. Elle remit la main à cette affaire, en ôtant les Chambres de l'Edit qui étoient établies dans les Parlemens de Thoulouze, de Bordeaux & de Grenoble. Cependant la grande reputation où elle étoit lui permettant d'entreprendre des choses à quoi elle n'avoit pas osé songer auparavant, elle fit celebrer la Messe à Geneve, ce qui n'avoit point été fait depuis l'an 1535. que les Prêtres en furent chassés.

Aussi il y a des tems plus propres que d'autres pour le succez de ce qu'on entreprend, & c'est dans le choix qu'un Prince en fait faire qu'il faut admirer sa prudence. Il auroit en effet mauvaise grace de vouloir que tout pleyât sous ses volontés, avant que de rendre son nom celebre par ses grandes actions, & il faut qu'il sache que sa reputation lui servira quelquefois davantage que ses forces.

La neutralité que le Duc de Baviere avoit gardée pendant tout le cours de la guerre, avoit été achetée à beaux deniers comptans de

V. M. qui outre cela lui avoit promis & à la Duchesse sa femme que Monseigneur épouserait leur fille. Or comme un Prince doit regarder auparavant à la parole qu'il donne, à cause qu'il n'en doit jamais manquer, vous aviez examiné si ce parti seroit vôtre fait, & si cette Princesse meritoit par les qualitez de sa personne d'occuper une place comme celle-là. Mais vous n'y aviez rien trouvé qui ne vous dût faire desirer son alliance: une bonne éducation, beaucoup d'esprit & en apparence un grand respect pour vôtre personne, & pour Monseigneur; ainsi ce jeune Prince étant déjà sur sa dix-neuvième année, vous ne voulûtes pas attendre davantage à le marier. Vous envoyâtes en Baviere mon frere, qui avoit été un de vos Plenipotentiaires à Nimegue, pour terminer cette affaire, & vous eutes tant d'impatience de savoir qu'il eut levé quelques difficultés qui se presentoient à cause que le pere & la mere de cette Princesse étoient morts, que vous lui ordonnâtes de vous dépêcher des couriers de moment à autre. Celui qu'il vous envoya pour vous donner avis qu'il avoit signé le contrat de mariage, en execution des ordres que vous lui en aviez donné, fut descendre à son ordinaire chez Mr. de Pomponne Secrétaire d'Etat des affaires étrangères. Vôtre Majesté lui avoit donné cette charge, lors qu'il y songeoit le moins, & il en avoit l'obligation à Mr. le Tellier, qui ayant peur que V. M. n'en gratifiât ou le Cardinal de

Bon-

Bonzi, ou le President de Mêmes qui la briguoient tous deux, & que leur merite n'obscurcit celui de son fils, qui n'étoit pas encore dans son brillant, employa en sa faveur tout le credit qu'il avoit sur l'esprit de V. M. Depuis cela le Marquis de Louvois avoit eu en pensée de l'unir à sa charge, remontrant à V. M. que ses fonctions devoient lui être attribuées, & que le secret de la guerre & des affaires étrangères ne devoit être qu'entre les mains d'une seule personne.

Vôtre Majesté eut la bonté de me communiquer ce qui se passoit, sur quoi je pris la liberté de lui dire que le Marquis de Louvois avoit mauvaise grace de faire paroître tant d'ambition: que la demande qu'il lui faisoit marquoit une demangeaison de commander aux autres, ce qui seroit peur à un autre Monarque: qu'enfin il donnoit lieu de croire par sa conduite qu'il ne seroit jamais content, que vous ne lui eussiez mis vôtre Couronne sur la tête; mais que si j'étois en vôtre place, je lui ferois une telle réponse qu'il rentreroit si bien en lui-même, qu'il ne me feroit jamais une pareille demande.

Voilà en quel état étoient les choses quand mon frere m'envoya le double de la nouvelle qu'il avoit envoyée à V. M. mais que Mr. de Pomponne ne lui avoit pas encore apprise, parce qu'il s'en étoit allé chez lui à la Campagne, où il faisoit bâtir. J'en fis compliment à V. M. croyant ne lui rien apprendre

de

de nouveau ; mais elle me dit que Mr. de Pomponne ne lui en avoit pas encore parlé, & qu'elle s'en étonnoit. Quand Mr. de Pomponne fut revenu & qu'il voulut reparer la faute qu'il avoit faite, V. M. lui dit qu'il pouvoit s'en retourner chez lui, puis qu'il y avoit tant affaire, & qu'elle en mettroit un autre à sa place, qui auroit plus de soin de faire sa charge. Elle m'envoya querir en même tems, & me dit qu'elle la donnoit à mon frere, dont après l'avoir remerciée, je depechai un courir à Munic pour lui apprendre cette bonne nouvelle.

Je sçais bien qu'on a compté cette affaire d'une autre façon dans le monde, & qu'on a dit que d'intelligence avec mon frere, j'avois reçu un courier avant Mr. de Pomponne, & que nous lui avions joié cette piece pour avoir sa charge, mais je n'en veux pour témoin que V. M. & elle sçait mieux que personne tout ce qui en est.

Ce fut un nouveau sujet de jalousie pour le Marquis de Louvois que la grace que V. M. venoit de me faire ; mais n'osant la faire éclater il en suspendit tous les mouvemens jusques à une occasion favorable. Elle se presenta bientôt, ou du moins il la crut telle, puis qu'il ne manqua pas de parler à V. M. contre moi. Vous faisiez toujours travailler à Versailles, ou pour mieux dire vous l'aviez fait reffaire tout de neuf, puisque vous l'aviez fait abatre déjà deux fois pour suivre

un nouveau dessein qu'on vous avoit donné. Cependant quoi que dans un batiment neuf, ce ne soit gueres la coutume de voir fondre un plancher, il y en eut un qui manqua, ce qui donna l'allarme à toute la Cour, qui se croyoit déjà perduë. Mr. de Louvois en fit plus de bruit que les autres, & je sus qu'il avoit tâché d'insinuer à V. M. qu'il falloit que je malverfasse dans ma charge de Surintendant des Batimens, & que si je n'étois pas d'intelligence avec les Architectes, il étoit impossible que V. M. fut si mal servie. Vous me fites la justice de n'en rien croire, & même vous eûtes la bonté de ne me rien dire de cette medisance, mais comme j'étois averti de bonne part des discours qu'il vous tenoit, je lui donnai le change aussi-tôt, en remontrant à V. M. que s'il ne falloit, pour prouver la mauvaise foi de celui qui avoit l'inspection sur les autres, que montrer comment ils s'aquittoient mal de leur devoir, il étoit encore plus coupable que moi, lui qui avoit fait faire mille méchantes Fortifications, & qu'il faisoit deffaire sous des pretexts specieux, presque aussi-tôt qu'elles étoient achevées : que c'étoit pour cela qu'on voyoit tant faire & deffaire dans vos Places de guerre ; sans qu'on en put deviner la nécessité : que du moins cela ne m'arrivoit point à moins que V. M. ne me le commandat ; que je n'appellois qu'elle à témoin si jamais je lui avois proposé de mon chef de rien

rien faire démolir. Qu'au surplus je tombois d'accord de la friponnerie des Architectes, aux dépens de qui je pretendois faire rebatir tout de neuf, non seulement ce qui avoit manqué, mais ce qui se trouveroit encore de deffectueux; qu'il seroit à souhaiter pour le bien de V. M. qu'il fit faire la même chose à toutes les Places où il se trouvoit des deffauts: qu'entr'autres à Tournai les Ingenieurs n'avoient jamais rien fait qui vaille: qu'ils avoient fait un fossé plus large de beaucoup qu'il ne falloit, mais que comme il les protegeoit il n'avoit point trouvé à redire à leur besongne, jusques à ce que V. M. lui en avoit parlé elle-même: que cependant au lieu d'y apporter le remede qui étoit necessaire, il avoit couvert la premiere faute par une seconde, qui étoit encore pire: qu'il avoit fait faire une fausse braye dans le fossé, ce qui rendoit cet ouvrage si deffectueux, qu'à moins que de le refaire entierement, la Place ne vaudroit jamais rien. Mon frere à qui vous en avez donné le Gouvernement, & qui s'entend mieux que moi à ses sortes de choses, vous la dit comme j'ai pu faire; d'où l'on doit inferer, que si je suis coupable à l'égard de ce que je viens de dire, ce Ministre l'est encore plus que moi, lui qui croit en sçavoir plus que Mr. de Vauban, & que les meilleurs Ingenieurs de l'Europe.

Cependant tout ce qui devoit preceder le mariage de Monseigneur étant arrêté, V. M.

en-

envoya à Munik le Duc de Crequi premier Gentilhomme de sa chambre, pour porter les presens de Noces à la Princesse de Baviere. Ils étoient dignes de la magnificence de V. M. & ayant ébloui toute la Cour de son frere, ce Prince à qui Monseigneur avoit envoyé sa procuracion l'épouza en cette qualité. Elle partit ensuite pour se rendre en France, & étant arrivée à Schelestat, elle y trouva le Duc & la Duchesse de Richelieu, à qui V. M. avoit donné les premieres charges de sa Maison. Elle recut leurs respects d'une maniere si fiere & si hautaine, que la Duchesse de Richelieu me manda le jour même que si elle avoit su ce qu'elle venoit de voir, elle auroit prié V. M. de la laisser auprès de la Reine votre épouze, où elle étoit auparavant. Toute la Cour étoit cependant si remplie d'estime pour cette Princesse, & V. M. toute la premiere, que je n'osai lui dire ce qu'on m'en mandoit. Je crus qu'il falloit attendre quand vous l'aurez veue, vous même, ce qui devoit arriver bien-tôt, puis que vous aviez déjà fixé le jour que vous deviez partir pour l'aller recevoir en Champagne. Vous fites près de cinquante lieues pour cela, aussi bien que la Reine votre épouze, mais je ne sçais si vous vous tintes bien payé de vos peines, puisqu'il est impossible que vous ne remarquassiez en cette Princesse la fierté dont Madame de Richelieu m'avoit donné avis. Pour moi je ne la connus que

trop.

trop bien quand j'eus l'honneur de lui faire la reverence. A peine écouta t'elle les assurances que je lui donnai de mon respect, dont je me serois affligé infailliblement, si j'eusse su qu'elle eut mieux traité le Marquis de Louvois; mais je fus témoin moi-même de la froideur avec laquelle elle le receut, & en ayant usé de même avec tous les gens de qualité, V. M. dont la prudence est admirable en toutes choses, se mit à quelques jours de là sur les loüanges de la Reine son épouse, & dit en sa présence qu'elle avoit si bien gagné l'amitié des François par son honnêteté & par sa douceur, qu'elle croyoit qu'ils l'aimoient encore plus qu'elle.

Madame la Dauphine qui avoit de l'esprit vit bien que ce discours étoit fait pour elle, mais comme il est difficile de reformer ce qui nous vient de nature, elle ne pût jamais attraper cet air affable & gracieux qui gagne le cœur de nôtre nation, & dont elle fait plus de cas mille fois que de toute autre chose.

Ce mariage avoit été précédé de celui de Mademoiselle de Blois Princesse d'une grande beauté, & sur le mérite de qui je m'étendrois bien au long, si ce n'est qu'on pourroit dire que je voudrois par là donner des loüanges à ma femme, que V. M. avoit chargée du soin de son éducation. Elle avoit épousé le Prince de Conti, fils de celui dont j'ai parlé ci-devant, & qui étoit mort dès l'année 1666. revêtu du gouvernement de Languedoc. Elle en
avoit

avoit pourvû depuis le Duc de Verneüil qui étoit fort vieux, desorte que ce jeune Prince esperant qu'après sa mort V. M. l'en gratifieroit se tint dans son devoir à son égard, & s'écarta pourtant un peu de ce qu'il devoit à la Princesse sa femme. Je pris la liberté de lui en dire mon sentiment, & je le fis par l'ordre de V. M. qui croyoit qu'il dût faire plus de cas d'une si belle Princesse, & dont l'esprit répondoit à la beauté. Mais les méchantes compagnies qu'il voyoit, le rendant sourd à tout ce que je lui pûs dire, il mécontenta si fort V. M. que quand Mr. Verneüil vint à mourir, elle donna son gouvernement à Mr. le Duc du Maine.

Cela nous fait voir que quand on est dans une Cour qui se gouverne par la vertu, il faut être vertueux absolument pour pretendre aux recompenses. Ainsi on ne doit jamais conter sur la grandeur de sa naissance ni sur la protection qu'on doit avoir naturellement; car l'un & l'autre n'est de nulle consideration auprès d'un Monarque qui regle toutes ses actions comme fait V. M. sur le pied du mérite & de la justice. Or dans une Cour comme la vôtre une personne de grande naissance qui ne fait pas son devoir est encore plus malheureux qu'un autre, parce qu'il est éclairé de plus près. Votre Majesté veut savoir tout ce qu'il fait, & de quoi il est capable; & c'est pour cela que nous en voyons quelques-uns dont elle ne fait point de cas, quoi que le
rang

rang qu'ils tiennent dans son Royaume leur dût faire faire une autre figure que celle qu'ils y font presentement. Mais il est difficile d'être jeune & sage tout à la fois, & quand le Prince dont je parle, aura atteint un âge plus meur, je suis caution envers V. M. qu'elle aura tout lieu d'en être contente. Il n'y a presque personne qui soit exempt des deffauts de la jeunesse, & feu Mr. le Prince de Conti qui est mort comme un Saint en a bien fait davantage que son fils. C'est un mal qui est sans remede, & si j'osois en donner un exemple à V. M. dans ma famille, je la prierois de jeter les yeux sur mon fils, que j'ai été obligé de maltraiter plusieurs fois, sans en pouvoir jamais venir à bout, il n'y a eu que le tems qui ait pû le changer; de sorte qu'il auroit mis ma patience à bout si je n'eusse eu celle d'attendre que son esprit se meurit.

Ce fut en cette année que mourut à Pignerol Mr. Fouquet, que V. M. avoit condamné à une prison perpetuelle, en échange du bannissement qu'il devoit souffrir par son arrêt. Il supporta sa disgrâce avec une constance qu'on n'eut jamais attenduë d'un homme qui, parmi les affaires importantes dont il étoit chargé, méloit tous les plaisirs, ou pour mieux dire toutes les débauches de la jeunesse. Mais Dieu lui fit la grace de se reconnoître & de mourir en bon Chrétien; d'où nous devons conclure qu'il fait mieux que nous-mêmes ce qui nous est propre, & que nous ne savons

ce qu'il nous faut, quand nous murmurons contre sa providence. En effet on se perd plus souvent dans la prosperité que dans l'affliction, mais la nature est si corrompuë qu'elle voudroit que le chemin du Ciel fut semé de fleurs au lieu des épines qui s'y rencontrent.

La Paix étoit déjà à charge au Marquis de Louvois, quoi qu'il y eut si peu qu'on y fut entré, qu'on n'avoit pas encore eu le tems d'en recüeillir le fruit. Il conseilla à V. M. de mettre sous son obeïssance les Villes de Strasbourg & de Casal; mais comme il savoit que ces deux entreprises remettroient les armes à la main à toute l'Europe, il envoya sur les lieux des gens qui lui étoient affidés, & à qui il donna de grosses lettres de change, afin qu'ils agissent sourdement, & qu'à force d'argent ils réussissent dans leurs negociations.

Pendant que cela se passoit V. M. qui étoit mécontente des Barbares de Tripoli, envoya contr'eux son Armée Navale, sous le commandement de Mr. du Quêne, qui étoit un autre Ruitier. Huit de leurs vaisseaux ne pouvant regagner le Port d'où ils étoient sortis, se retirerent dans celui de Chio, où ils se croyoient en seureté, à cause que cette Isle est sous la protection du Grand Seigneur, avec qui ils se flattoient que V. M. ne se brouilleroit jamais de gayeté de cœur. Mais du Quêne considerant que par le Traité de Commerce que vous aviez fait avec lui, il ne devoit point donner de retraite à ces Corsaires, il les

y fut attaquer, & les desola à coups de canon. Cette hardiesse fit des affaires à l'Ambassadeur que vous aviez à la Porte, qui y fut fort maltraité, & la chose auroit été plus loin s'il n'eut appaisé la colere du grand Seigneur par des presens considerables. Vous eûtes bien de la peine à vous y refoudre; mais il vous le fallut bien faire, quand vous vintes à considerer que l'éloignement de vos Etats vous mettoit hors de pouvoir de lui faire sentir votre puissance, & que d'ailleurs si vous n'alliez au devant des menaces qu'il vous faisoit, vous alliez perdre l'avantage que vous tiriez du commerce que vous faisiez dans le Levant. Ainsi un Prince tout comme un particulier est obligé de regarder à ses interêts, lesquels lui font quelquefois d'une telle consideration, qu'il croit de sa prudence de dissimuler beaucoup de choses.

Cependant les negociations touchant Strasbourg & Casal eurent tout le succes que le Marquis de Louvois osoit esperer. Ces deux places importantes se rangerent sous votre obeïssance sans coup ferir. Mais quoi qu'elles augmentent votre puissance à un point qu'il semble que vous fassiez maintenant trembler toute l'Europe, je ne fais pourtant si j'ose en feliciter V. M. puis qu'il me semble que cela a fait l'effet dont je lui ai parlé tantôt, lors que je lui ai rapporté la réponse que fit l'Envoyé d'Espagne à ce Ministre. Je vois effectivement qu'un coup si hardi a réveillé tous ceux qui
sont

sont jaloux de votre gloire, & que s'ils trouvent jamais l'occasion de vous témoigner leur méchante volonté, ils la prendront avec plaisir.

Du Quêne après avoir fait à Chio l'exploit que j'ay rapporté ci-devant, se rendit encore si redoutable à ceux de Tripoli qu'il les obligea de demander la paix à V. M. Il punit l'année suivante les Algeriens dont il bombarda la Ville, & ayant fait connoître à tous les Barbares de cette côte quel étoit votre pouvoir, le Roi de Marok & de Fez vous envoya des Ambassadeurs pour être au rang de vos amis. Vous fites un traité avec lui dont vos peuples se trouverent fort bien, & ils commencerent à faire un commerce dans le Levant qui donna de la jalousie à toutes les autres nations.

Cela ne pouvoit passer parmi tous les politiques que pour une suite de la grande prudence qu'ils avoient toujours reconnuë en V. M. mais ils eurent peine à comprendre par quel esprit vous donnâtes trop de creance à des flatteurs qui commencerent à vous brouiller avec le Pape.

La noise commença par si peu de chose, que pour en parler franchement, le sujet n'en valoit pas la peine. Madame la Duchesse d'Orleans votre tante, dont Mr. le Cardinal de Richelieu avoit contesté le mariage, tant qu'il avoit vécu, & qui n'avoit été approuvé que sous votre regne, ayant fait vœu d'établir une Maison Religieuse dans le Royaume, si elle pouvoit sortir de cette affaire à son

honneur, s'en acquitta par une fondation qu'elle fit à Charonne. Elle y fit venir des filles de son pays qui s'y établirent, en vertu d'une Bulle du Pape, & qui élurent entr'elles une Supérieure triennale. La première & la dernière fut toujours la même, parce que Madame ayant donné son affection à une de ces filles, les autres l'élevèrent & la continuèrent jusques à sa mort, croyant faire plaisir à cette Princesse.

Elle mourut en 1673. & comme ma femme alloit quelquefois dans cette Maison où elle n'avoit jamais vû d'autre Supérieure, elle me dit de demander à V. M. sa place pour une de nos parentes. Elle me l'accorda en même tems, sans entrer en discussion non plus que moi si la nomination lui en appartenoit, mais cette Religieuse trouva de la difficulté à sa réception, parce que ces filles vouloient se conserver le droit de s'élire une Supérieure, & la vanité qui regne plus dans les Convents que dans le monde leur suggeroit qu'il y alloit de leur intérêt, parce qu'elles pouvoient toutes espérer de parvenir l'une après l'autre à la même dignité. Cependant la personne que V. M. leur avoit donnée leur paroissant d'un esprit commode, & d'une bonté qu'elles ne trouveroient peut-être pas facilement dans une autre, elles consentirent enfin à la recevoir, sans préjudicier néanmoins à leurs droits.

Cette bonne Religieuse n'ayant vécu que trois ans dans leur Maison, le Marquis de

Lou-

Louvois demanda, pour une personne qui lui étoit recommandée, sa place à V. M. qui lui en fit expedier le brevet; mais son esprit qui étoit bien différent de celui de la deffunte, ayant fait peur à ces Religieuses, il fallut se servir de toute vôtre autorité & de toute celle de Mr. l'Archevêque de Paris pour l'installer dans cette Maison. Cependant le Pape lui refusa non-seulement des Bulles, mais envoya encore un bref à ces Religieuses pour s'élire une autre Supérieure, dont Mr. l'Archevêque se trouvant piqué, il conseilla à V. M. de faire casser la Bulle par le Parlement. Cette Compagnie, qui est toujours prête d'étendre son autorité au delà des bornes legitimes, donna un Arrêt aussi tôt en conformité de ce que Mr. l'Archevêque souhaittoit. Le Pape fulmina contre cet Arrêt, & la chose s'échauffant toujours de plus en plus, le Parlement donna un autre Arrêt; par lequel ces Religieuses furent condamnées à quitter leur Maison, ce qu'il fit executer avec une rigueur surprenante. Le pretexte qu'il prit pour rendre ce jugement, fut que cette Maison devoit presque autant qu'elle avoit vaillant, & qu'ainsi il falloit empêcher que la nécessité n'obligeât à affronter tout le monde.

Il étoit déjà presque arrivé la même chose à l'Abbaye de Lonchamp, où malgré le Pape le Duc de la Feuillade avoit voulu faire recevoir une de ses sœurs pour Abbessse, mais enfin V. M. après avoir vû les titres de cette

N 2

Mar-

Maison, par lesquels il paroît que les Rois ses Predecesseurs lui ont accordé le droit de se choisir une Superieure, les en laissa jouir sans pousser les choses plus avant.

Le Pape eut bien du chagrin de ce qui étoit arrivé à Charonne, & dans un autre tems, il n'en auroit pas fallu davantage pour lui faire entreprendre de jeter du trouble dans le Royaume de V. M. mais l'éclat où elle étoit lui faisant apprehender que les choses ne tournassent contre lui, il diffimula son ressentiment, bien resolu néanmoins de le faire éclater en tems & lieu.

Mr. l'Archevêque de Paris contre qui il étoit fort animé, au lieu de chercher à l'adoucir, l'aigrit encore davantage par une chose qu'on regarda à Rome comme un attentat terrible à l'autorité du S. Siege, mais à qui l'on donna un autre nom à Paris & dans le reste de votre Royaume. Le Nonce du Pape étant tombé malade au Fauxbourg S. Germain où il demuroit, au lieu d'avoir recours à son Curé pour lui administrer les Sacremens fit venir un Moine qui le confessa, & qui lui donna le viatique. Mr. l'Archevêque fit une affaire à ce Moine & à son Couvent, d'y être allé sans sa permission, & le Nonce étant venu à mourir on fut un tems qu'on croyoit qu'il empêcheroit de l'enterrer en terre Sainte; tant il portoit loin la faute qu'il avoit faite de s'être adressé à un autre qu'à son Pasteur. Enfin il permit néanmoins qu'il fut

fut enterré au lieu où il avoit choisi sa sepulture, mais à condition qu'il seroit apporté auparavant à sa paroisse.

En 1677. il s'éleva un autre différent entre Sa Sainteté & vous. Vous nommâtes à des benefices vaquans dans les Dioceses d'Aler & de Pamiers que vous prétendiez être tombés en regale, à quoi les deux Evêques s'étant opposés, vous servîtes du bras séculier pour faire valoir votre nomination. Ces deux Evêques, dont la vie étoit si exemplaire qu'ils servoient d'exemple à tout le Clergé, en firent des remontrances à votre Conseil, qui n'y ayant aucun égard se déclara si fort pour tout ce que V. M. avoit fait, qu'ils furent obligés d'en écrire au Pape. Sa Sainteté ayant mis cette affaire en deliberation dans un consistoire, vous expédia un bref, par lequel il exhortoit V. M. de se desister d'une entreprise où elle s'étoit engagée par de méchans conseils. Mais Mr. l'Archevêque de Paris qui n'aimoit pas la Cour de Rome, parce qu'il ne la trouvoit pas disposée à lui accorder le Chapeau de Cardinal, mit si bien en tête à V. M. que cette affaire étoit juste qu'elle fit réponse au Pape en conformité de son avis.

Le Pape vous envoya un autre bref où il combattoit les raisons dont vous vous étiez servi, pour detruire les siennes; mais Monsieur l'Archevêque de Paris qui n'eut pas été fâché de faire un schisme pour pousser la for-

tune encore plus loin qu'elle n'étoit, vous fit entreprendre l'Evêque de Pamiers dont il vous fit saisir le temporel, afin que la nécessité l'obligeât de se soumettre à tout ce qu'il souhaitoit. Mais cet Evêque, dont la vie étoit bien différente de la sienne, n'ayant rien diminué de la vigueur apostolique avec laquelle il soutenoit les droits de son Eglise, cela l'irrita tellement contre lui qu'il porta V. M. à le faire arrêter. Il croyoit qu'après cela rien ne résisteroit à ses volontez, & que le Pasteur ne pouvant plus veiller sur ses ouailles il en feroit tout ce qu'il souhaiteroit; mais il se trouva au plus loin de sa pensée; des Ecclesiastiques qui entrèrent dans l'esprit de leur Evêque, & qui ayant été nommés pour remplir les dignitez du Chapitre, se servirent de l'autorité qui leur avoit été mise entre les mains, pour disputer le même droit pour lequel leur Evêque avoit été emprisonné. L'Archevêque de Paris leur déclara la guerre, comme il avoit fait à ce Saint homme, & ayant été tous dissipés par la prison, ou par l'exil, le Pape, qui vous avoit encore envoyé plusieurs autres brefs, sur lesquels il n'avoit pas eu plus de satisfaction que sur le premier, entreprit l'Archevêque de Thoulouse que Mr. l'Archevêque de Paris avoit fait agir comme Métropolitain, pour casser divers brefs décernés par les Grands Vicaires qui tenoient le parti de leur Evêque. Enfin la chose fut poussée avec tant de chaleur par Mr. l'Archevêque

Paris, qu'après avoir fait condamner un de ces grands Vicaires à avoir le cou coupé, il entreprit le Pape à son tour, & conseilla à V. M. de faire examiner ses brefs, où il prétendoit qu'il y avoit des choses qui portoient coup à votre autorité Royale, & qui étoient contraires aux libertez de l'Eglise Gallicane.

Si V. M. m'eut appelée à ce Conseil aussi bien qu'à celui de ses Finances, je lui en aurois dit mon sentiment, qui est qu'elle ne gagnera jamais rien à se broüiller avec Sa Sainteté; mais comme cette affaire étoit au-dessus de ma portée, elle n'y appella que des gens du métier, & qui étant parties intéressées, la plupart lui conseillèrent des choses dont ils auroient peine à se laver chez la posterité. Vous convoquâtes par leurs avis en 1681. une Assemblée des Prelats pour examiner ces Brefs, & s'étant trouvés la première fois chez l'Archevêque de Paris au nombre de sept Archevêques & de trente Evêques, ils élurent pour Président les Archevêques de Paris & de Reims, tous deux fort habiles, mais dont la Science étoit moins nécessaire dans une occasion comme celle-là, que des sentimens de Religion.

Les autres qui composoient cette Assemblée étoient à peu près de même trempe, & si devoués aux volontez de V. M. que si elle eut voulu substituer l'Alcoran à la place de l'Evangile, ils y auroient donné les mains aussi-

rôt. Ainsi ce qui se devoit agiter ne fut pas plutôt mis sur le tapis, que le Pape fut tondu, aussi bien que ceux qui se trouvoient de même sentiment que l'Evêque de Pamiers. Cette Assemblée étendit le droit de Regale beaucoup au delà de ce que V. M. pretendoit. Cependant pour se deshonorer davantage, elle lui écrivit une lettre d'un stile si particulier, qu'on a peine à comprendre qu'elle soit l'ouvrage de ces personnes, entre lesquels il y en a qui ont beaucoup d'esprit.

Mais leur complaisance & leur passion furent si loin, qu'après cet examen, ils passerent à celui de l'autorité du Pape, à laquelle ils donnerent des bornes si étroites, que les Ultramontains regarderent cette decision comme le commencement d'une Heresie. Le Parlement néanmoins, qui depuis long-tems ne faisoit plus que ce que V. M. lui commandoit, la fit mettre dans ses registres comme une piece fondamentale de vôtre Etat; elle fut aussi enregistrée dans ceux de la Sorbonne & de l'Université, dont quelques Membres qui se trouvoient d'un avis contraire, pour raison de quoi ils demandoient qu'on l'examinât, furent relegués par des lettres de cachet.

Jusques ici V. M. n'a encore souffert ni bien ni mal de cette nouveauté, son autorité étant si grande que le Pape n'a osé se compromettre avec elle, mais comme plus un Etat est puissant, plus il est sujet à des revolutions, il est

à

à craindre qu'elle ne s'en ressentie que trop tôt. Le Pape qui s'est contenté jusques à present de se deffendre avec la plume, y employera peut-être le fer, quand il en trouvera l'occasion. Il étoit des moyens plus doux pour soutenir les droits de V. M. & si Mr. l'Archevêque de Paris, pour montrer son autorité à toute la France, avoit resolu de persecuter des Evêques, qui par une vie sainte & exemplaire lui faisoient un secret reproche de ce que la sienne ne répondoit pas à son caractère, il falloit du moins qu'il s'abstint de persecuter le chef. Mais il croyoit reparer tout cela par le conseil qu'il donnoit d'un autre côté à V. M. de détruire l'heresie, comme si celle de Calvin eût été plus dangereuse que celle qu'il tachoit d'introduire. En effet si ses desseins eussent réussi il ouvroit la porte à un malheur encore plus considerable, que celui qui arrive d'une secte qu'on peut esperer de détruire, parce qu'on connoît les principes sur lesquels elle se fonde. Mais il n'en est pas de même quand on méconnoît son Chef, & ce qui est arrivé en Angleterre où nous voyons aujourd'hui une infinité de religions au lieu d'une qui y regnoit auparavant, est un exemple contre lequel il n'y a rien à alleguer.

Quoi qu'il en soit la victoire que le Clergé remporta sur les Huguenots fut celebre, par le grand nombre de conversions qui se firent; mais je ne sais ce que la posterité dira de ce que les Intendants de Province y employerent

N. 5

708

vos dragons; maxime qui ne venoit point de vous, & qu'ils puiserent assurément chez des esprits plus remplis de violence; car jusques-là vous n'y aviez employé que des voyes douces & adroites, & où votre prudence ordinaire se faisoit remarquer. Vous leur aviez par exemple interdit l'entrée de toutes les charges tant civiles que de votre Maison, & vous les aviez réduits; par les diverses ordonnances que vous aviez faites, ou à demeurer dans l'oïsvité, ou à chercher à subsister ou par le commerce ou par les armes. Cela en avoit converti quelques-uns qui plutôt que de quitter leurs emplois aimoient mieux aller à la Messe. Cependant le nombre en fut bien moindre que de ceux qui se laisserent persuader par les dragons. On fait état que dans la seule Province de Poitou ils en convertirent plus de trente cinq mille, à quoi aiderent encore les pensions qu'on promettoit à plusieurs, & qu'on ne donnoit qu'à ceux qu'on croyoit en état d'attirer par leur exemple, ceux qui ne se rendoient pas encore à cette mission. Enfin les Intendants savoient que votre dessein étoit d'exterminer entierement cette religion, ils y employerent le fer & le feu; & si l'on en croit les plaintes de plusieurs, il y en eut un grand nombre à qui l'on fit souffrir de si rudes tourmens, sans pouvoir vaincre leur obstination, que s'ils avoient été dans la bonne voye, on pourroit à bon droit leur donner le nom de martyrs.

Pendant que cela se passoit le Marquis de Louvois fit une autre espece de guerre aux Etats du Roi d'Espagne, qui en souffrirent mille fois davantage que dans le tems que vous aviez les armes à la main contre lui. La demangeaison que ce Ministre avoit de se rendre toujours necessaire à V. M. lui fit suivre les moyens dont il s'étoit servi pour se rendre maître de Strasbourg & de Casal. L'occasion qui lui en étoit favorable, parce que le Turc commençoit à occuper l'Empereur, fit qu'il ne garda ni les mesures de la justice, ni même celles de la bienveillance. Il ne mit en avant que quelques pretextes, qui n'étoient pas seulement spécieux, pour entrer dans la Flandre, & parce qu'elle ne voulut pas se soumettre à ce qu'il lui demandoit, il exigea d'abord des contributions, comme si l'on eut été en pleine guerre. Ensuite de cette hostilité il en fit une autre, qui fit même de la peine à ceux qui étoient le plus dans ses interêts, & ce fut de demander la même somme qui venoit de lui être payée, faite de quoi il menaça de tout brûler.

Les pauvres Flamands, qui croyoient en être quittes payerent encore cette somme, pour éviter le traitement dont ils étoient menacés; mais quond cela fut fait ce Ministre fit saper les maisons par le pied & il tira encore jusques au dernier sol de ces miserables, à qui l'on faisoit aceroire qu'il n'y avoit que ce moyen là pour empêcher qu'on ne les demolit en-

tièrement ; mais quand il vit qu'ils n'avoient plus rien , il fit abbatre ces maisons dont on brûla les matériaux qui étoient combustibles , afin qu'ils ne s'en pussent plus servir. Je suis persuadé que V. M. n'a jamais sçu cela , & tous ceux qui ont l'honneur de la connoître sçavent que son humeur est si éloignée de ces sortes de cruautéz , que bien loin de les approuver , elle en eut fait une punition exemplaire.

Je ne dirai pas la même chose de ce qui se passa au delà de la Meuse , où l'on vit votre armée , commandée par le Maréchal de Crequi , se saisir de plusieurs postes dependants de la Duché de Luxembourg , & même bloquer cette forte place. Il est impossible que cela se fit sans les ordres de V. M. à qui le Marquis de Louvois faisoit accroire , que les Espagnols lui faisoient encore un grand tort. Il y avoit je ne sçais combien d'années qu'il faisoit brouiller du papier à un certain homme de Mets qu'il avoit rebuté du commencement , mais qui à force de lui dire qu'il trouveroit moyen de mettre , sans coup ferir , V. M. en possession de tout ce qui est en-deça du Rhin , s'étoit à la fin procuré beaucoup d'accez auprès de lui.

Le moyen que cet homme trouva fut tout à fait imaginaire ; car ce fut de dire que tout ce qui avoit relevé autrefois des terres dont vous étiez maintenant en possession en devoit encore relever. Cependant le Marquis de Lou-

Louvois trouvant ses raisons assez bonnes pour s'en servir , il envoya un des huissiers de votre Parlement de Mets assigner le Roi d'Espagne , pour rendre à V. M. foi & hommage de beaucoup de choses qu'il pretendoit devoir relever de vous ; mais Sa Majesté Catholique ne trouvant point de raison à cette nouveauté , qui vous eut été plus contraire qu'avantageuse si elle eut eu lieu , puisque l'Empereur en même tems auroit pretendu que votre Royaume qui a été autrefois une des dependances de l'Empereur Romain , lui auroit du pareillement foi & hommages , le Roi d'Espagne dis-je se moquant de cette assignation ne fit pas cas d'y comparoitre , & protesta contre ce qui seroit fait au prejudice de sa declaration. Le Marquis de Louvois qui s'y attendoit bien fit rendre aussi-tôt un arrêt , par lequel , faute d'avoir repondu à son assignation ; il vous étoit permis de vous mettre en possession de choses qui faisoient votre procez. Cela vous étoit bien aisé , puisque vous aviez la force en main ; ainsi vous vous emparâtes de ce qui étoit à votre bien-seance , & comme l'appetit venoit en mangeant au Marquis de Louvois , cet arrêt vous produisit plus d'avantage que n'auroit fait une guerre de dix ans.

Les plaintes qu'en fit le Roi d'Espagne donnerent lieu à des conférences qui se firent à Courtrai entre des Deputés de V. M. & les siens , mais comme vous ne voulutes point

vous y relacher de vos prétentions, ils se separerent sans rien faire. De son côté il aimait mieux que vous prissiez les choses par force que de vous les accorder par un Traité; ainsi vous vous rendites Maîtres de tout le País depuis Sedan jusques aux portes de Luxembourg, & vous bloquates même cette Place de si près, que les Espagnols n'y purent plus rien faire entrer.

Cependant vous en levâtes le blocus quelque tems après, & vous dites que c'étoit parce que les Turcs étoient sur le point d'entrer en Autriche, & que vous étiez bien-aise de ne pas favoriser leurs desseins par une diversion avantageuse pour eux. Pour moi je crois ce que V. M. en a dit, & je la connois de trop bonne foi, nonobstant ce que l'Ambassadeur d'Espagne en a publié, pour douter qu'elle ait avancé une chose pour une autre. Mais ce que je lui puis dire, c'est que si elle veut se conserver la gloire que sa moderation lui a acquise, elle doit bien prendre garde à ne rien faire qui puisse détruire ce qu'elle en a dit. Ainsi toute sa reputation est entre ses mains. Car elle doit savoir qu'autant que cette action lui donnera de gloire, si elle est suivie de l'effet, autant lui donnera-t'elle le blame, si elle vient jamais à s'en dementir. Il faut donc qu'elle se deffende de tous les méchans conseils qu'on lui pourra donner, & qui sont la peste des Princes, quoi qu'on leur en cache le poison, sont les plus belles apparences dont on se puisse aviser.

Mais

Mais j'ai bien peur que tous ces camps que forme le Marquis de Louvois si près de la frontiere d'Allemagne, ne tendent encore à quelque nouveauté. Cependant V. M. qui a la justice en si grande recommandation, doit considérer que les conquêtes qui ne sont pas justes ne donnent jamais de gloire. Mais quand cela ne seroit point, vous savez que vôtre puissance ne va point au delà de ce monde, & qu'il y en a un autre où il faut que les Rois comme les simples particuliers, rendent compte de leurs actions.

Les Algeriens que V. M. avoit si bien punis l'année precedente, n'en devinrent pas plus sages; tellement que vous envoyâtes les visiter pour la seconde fois. Du Quêne leur fit sentir tout de nouveau qu'ils feroient mieux d'implorer vôtre misericorde, que de s'exposer tous les jours à de pareilles punitions. Il leur jetta encore une infinité de bombes qui acheverent de détruire la Ville qu'ils avoient taché de reparer. Cependant les brigues que les uns firent en faveur de Mesomorto, & les autres en faveur de Balukbachi, dont l'un vouloit la paix & l'autre la guerre, empêcherent qu'ils ne suivissent l'avis des plus sages, qui étoit de vous donner satisfaction. Cependant je doute fort que leur constance soit à l'épreuve des foudres dont vous avez la mine de les écraser. Vôtre Majesté n'a pas coutume d'avoir le dementi de ce qu'elle entreprend, & vôtre Armée navalle retournera plutôt dix fois

fois que de manquer à mettre ces Corsaires à la raison.

Je finirai ici ce que j'ai vû des exploits de V. M. qui lui donneroient une gloire immortelle, si la confiance qu'elle a au Marquis de Louvois, ne lui avoit fait quelquefois entreprendre des choses où il paroît plus d'ambition que de justice. C'est à elle à examiner maintenant si je lui dis vrai ou non, & elle ne sauroit s'y tromper après que je lui en ai rapporté tant de circonstances. Il ne lui manque plus pour rendre son regne tout à fait glorieux que de regler entierement sur son esprit, qui est si éloigné de fraude & d'injustice, que cela suffit seul pour faire connoître qu'elle n'a eu nulle part à bien des choses que je viens de rapporter. Aussi j'espere qu'elle prendra en bonne part ce que je lui viens de dire, & qu'elle recevra avec le même esprit ce que je prends la liberté de lui adresser pour le bien de son Etat, du moins c'est ma pensée, & si je me trompe, je me sou mets volontiers à son jugement & à celui de tous les gens de bien.

CHAPITRE VII.

Où l'on tâche de faire voir que les graces toutes particulieres que Sa Majesté a reçues de Dieu, l'obligent à lui faire rendre ce qui lui est dû. Outre qu'un Royaume ne sauroit jamais fleurir sans la crainte du Seigneur.

SI je suis assez malheureux d'avoir déplû à V. M. en lui disant bien des choses avec plus de liberté qu'elle ne souhaitoit peut-être; il n'en sera pas de même ici, où je ne lui saurois parler trop à fonds au gré de sa pieté; car j'ai des preuves tres-convaincantes, que quand il s'agit du service de Dieu il ne peut rien y avoir de trop fort ni de plus à son goût. Mille Eglises rebaties à ses frais, d'autres où elle a fait de nouvelles fondations pour subvenir à leurs necessitez, les blasphêmes punis avec tant de severité, les pauvres soulagez dans leurs miseres, & mille autres choses semblables que je ne rapporte point, de peur d'être trop long, ou de passer pour un flatteur; sont aussi des témoignages autentiques que la gloire de Dieu la touche sensiblement. Cependant V. M. n'a rien fait en cela que ce que tout le monde est obligé de faire; mais je pretens qu'elle y est obligée encore plus particulièrement qu'un autre, non seulement parce qu'en qualité de Souverain elle est te-
nue

nuë de donner bon exemple, mais aussi parce qu'elle n'y sçauroit manquer sans être ingrate envers Dieu.

Que V. M. jette les yeux sur les bontés qu'il a eues pour elle, elle y verra des choses qui lui demandent une éternelle reconnoissance. Je ne parle point de celles qui lui sont communes avec toutes hommes; cela ne reçoit point de contradiction; mais qu'elle reflexisse, s'il lui plaît, sur celles où la Providence a éclaté particulièrement sur elle, & où il la faut reconnoître absolument, quand on seroit d'humeur à en disconvenir.

Quelles obligations ne lui avez-vous point de votre naissance si miraculeuse? Celle de vous avoir fait maître pour remplir le plus noble Trône de l'Univers est la moindre; & de vous avoir tiré doublement du néant, comme il a fait, en vous mettant au monde après une sterilité de vingt trois ans de la Reine votre Mere, en est une que vous ne sauriez jamais oublier sans une double ingratitude.

Si vous suivez pas à pas ce qu'il a fait pour vous après cela, vous trouverez de même que la Protection a été singuliere sur votre personne. Souvenez-vous de cette Rebellion presque generale de votre Royaume, de cette confederation des Parlemens contre votre autorité, de l'insolence des Peuples, & avec combien de facilité vous avez surmonté tous ces monstres, & vous avouerez en même tems que ce n'est point là un ouvrage de la
main

main des hommes, mais uniquement de celle de Dieu. Si après cela vous rappelez dans votre memoire la fidelité de vos Capitaines & celle de vos Soldats, au prejudice de leurs anciens interêts; & comment la victoire toujours attachée à votre parti, a enfin obligé les Espagnols à condescendre à la Paix des Pirennées, nonobstant l'extrême repugnance qu'ils y avoient témoigné jusques là, vous trouverez pareillement que c'est une suite de la Divine Providence qui ne vous abandonne point. Mais rien ne vous le doit faire reconnoître davantage que le miracle qu'elle fit pour vous retirer de cette affreuse maladie dont j'ai parlé tantôt. Je sais bien qu'elle laisse agir les causes naturelles, à quoi les impies ont coutume d'attribuer tout ce qu'ils voyent d'extraordinaire; mais ici il y a quelque chose de plus, s'il leur plaît, car vous n'étiez pas seulement condamné par les Medecins, de l'arrêt de qui je sais bien qu'il y a appel, mais vous étiez encore plus d'a-demi mort, dont je fais juge tous ceux qui y étoient presens, & qui peuvent me démentir, si j'ai rien avancé contre la verité, quand j'ai dit qu'on avoit déjà tiré votre rideau.

Suivons s'il vous plaît, le cours de votre vie, & voyons si ce qui vous est arrivé depuis est encore naturel. Croyez vous en bonne foi que cet esprit si meur & si bien réglé qui a paru en vous, aussi tôt après la mort du Cardinal, nonobstant la méchante éducation
qu'il

qu'il vous avoit donnée, soit un présent de la nature. C'est à Dieu seul que vous en êtes redevable, & à qui vous en devez rendre graces. La sagesse ne s'acquiert point de soi-même, & principalement dans une Cour où l'on vous laissoit faire tout ce que vous vouliez; & où les Dames avoient la Surintendance de votre éducation.

Que dirai-je maintenant des guerres où vous vous êtes embarqué par de mechans conseils, & si je l'ose dire par un motif d'ambition, & dont néanmoins vous êtes sorti si heureusement. Tous ces miracles viennent encore du Ciel, qui après vous avoir mis au monde pour travailler à sa gloire, a voulu vous y engager encore plus particulièrement par des obligations entassées les uns sur les autres. Si vous n'y repondiez pas ce seroit surprendre tout le genre humain, qui sçait que le caractère d'un honnête homme est d'être reconnoissant.

C'est donc à vous à remplir cette obligation, à laquelle même votre propre intérêt vous engage; car si un Prince n'a pas soin de faire rendre à Dieu ce qui lui est dû, comment pretend-il que les Peuples le lui rendent à lui-même, lui dont la plus grande gloire est d'en être l'image vivante sur la terre? Car s'il croit qu'il lui suffise d'être le maître des autres pour se faire obéir: s'il se flatte que les recompenses & les châtimens dont il est le maître, soient capables tout seuls d'attirer

à

à lui ses Sujets, ou de les faire craindre, je le trouve dans une erreur d'autant plus déplorable qu'il ne sçauroit s'en corriger, puis qu'il ne la connoit pas. La puissance d'un Prince, quelque grande qu'elle soit, seroit bien-tôt reduite à rien, si ceux qui lui obeissent se figuroient qu'il n'y a rien au-dessus d'elle. C'est la Religion qui a jetté les premieres racines de la crainte qu'ils ont pour lui. C'est elle qui les nourrit pareillement, & qui par le moyen de la nourriture qu'elle leur donne, fait que l'arbre qu'elles ont produit conserve sa vie, & donne du fruit. Or tout de même qu'un arbre dont les racines ne tirent plus de nourriture de la terre par quelque corps étranger qui se foure entre deux, ou par quelque autre accident que je ne specifie point, parce que cela seroit inutile tout de même dis-je qu'un tel arbre seche peu à peu, jusques à ce qu'il meure tout à fait, ainsi ôtez la Religion d'un Etat, le respect & la crainte qu'on a succé avec le lait pour le Souverain, se perdent insensiblement; d'où il arrive tous les maux imaginables, & beaucoup plus grands que je ne saurois dire. En effet il ne faut pas pretendre que l'esperance des recompenses, & la crainte des châtimens soient capables d'arrêter dans un pas si glissant. Un malheureux qui ne croit point en Dieu, espere bien plus de choses par sa desobeissance & sa rebellion que son Prince ne lui en sauroit promettre. Et à l'égard de la crainte des châtimens, quel effet cela peut-il faire sur lui,

lui

lui qui se figure qu'il n'y a point d'autre monde après celui-ci, & qu'il en sera quitte pour un quart d'heure de mauvais remis.

C'est donc ouvrir la porte à toutes sortes de vices, que de ne pas faire rendre à Dieu ce qui lui est dû. Un Prince même s'expose par là à se faire chasser de son trône; surquoi, s'il en faut quelque exemple, nous n'avons qu'à jeter les yeux sur l'Empire Ottoman, qui est bien plus sujet aux revolutions que les autres Etats; parce que la plupart de ses sujets sont persuadés que la Religion qu'ils professent est de la pure invention des hommes. Or quand on est assez malheureux d'en être réduit-là, il est bien difficile de s'élever au dessus de soi-même, pour parvenir à la connoissance du vrai Dieu, outre que le desordre où l'on vit abrutit tellement les sens, & accoutume si bien à donner tout à la nature, qu'on seroit fort fâché de sortir de son aveuglement.

Rapprochons-nous maintenant d'icy, & jettons les yeux sur ce qui s'est passé en Angleterre, nous remarquerons que tout ce qui est survenu depuis Henri VIII. n'a pris naissance que du peu de Religion qu'il y avoit dans ce Royaume, ce qui fit qu'au milieu de toutes les sectes qui s'y introduisirent, les peuples en vinrent jusqu'à tremper leurs mains dans le sang de leur Roi.

Rabattons-nous maintenant sur votre Royaume, nous y verrons les mêmes desordres sous le regne de trois ou quatre Rois consecu-

tivement les uns après les autres. Si l'on en veut savoir la raison on n'a qu'à lire leur Histoire, l'on y verra que l'un étoit un blasphémateur lui-même, au lieu d'empêcher que ses Sujets ne le fussent, un autre un Athée, & ainsi du reste; de sorte que leurs Sujets qui n'avoient gueres plus de Religion, entreprirent de les détrôner.

Ces desordres ont duré jusques au regne du feu Roi votre Pere, & l'on ne peut encore se souvenir de ceux qui regnoient même parmi les Ecclesiastiques, que l'on n'en fremisse d'horreur. Un Evêque ne visitoit jamais son Diocèse, que parce qu'il y avoit des Premiers dont il failloit qu'il se fit payer: s'il s'y arrêtait c'est qu'il y faisoit quelque Maîtresse qui lui en rendoit le séjour plus agreable; mais dès que sa fantasia s'en passoit il s'en revenoit à Paris, où il en trouvoit une autre auprès de qui il depensoit une partie du bien des pauvres; le reste lui servoit à entretenir des chiens & des chevaux, & cet abus étoit si general parmi eux, qu'ils regardoient comme un miserable celui qui en usoit autrement.

J'ai ouï dire aussi à feu mon Pere que dans sa jeunesse, ceux qui paroissoient revêtus des Evêchés, ne les avoient que pour faire plaisir à d'autres, à qui on les avoit donnés effectivement: qu'ils savoient ce qu'ils leur en devoient rendre, & que le surplus étoit pour eux. La même chose se pratiquoit à l'égard des Abbayes, & pour ainsi dire de tous le

benefices de France. Les Moines mêmes qui étoient un peu à leur aise employoient leur superflu à des commerces scandaleux, mais qui étoient si fort de leur goût, que quoique des gens de bien les en reprissent, ils n'étoient pas d'humeur de s'en corriger.

Le Cardinal de Richelieu, qui connoissoit que le premier & le plus important soin d'un Ministre est d'établir le culte de la Religion, & principalement à l'égard de ceux dont le bon ou le méchant exemple est de grande conséquence dans un Etat, s'y appliqua entièrement. Dieu benit son travail, & c'est à lui que nous sommes redevables du changement avantageux qui s'y remarque maintenant. V. M. y a travaillé de son côté en ne distribuant des grâces qu'à ceux qui s'en sont trouvés dignes, non seulement par leurs bonnes mœurs, mais encore par leur science; car elle sçait que quand on doit être au dessus des autres, il faut être en état de les instruire, sans quoi il en arrive des inconveniens aussi dangereux, que ceux qui résultent du mauvais exemple qu'on leur peut donner.

Après la connoissance que j'en ai encore plus particulièrement que les autres, moi qui suis témoin tous les jours, que dans la distribution des benefices & des autres grâces qu'elle a entre ses mains, elle s'informe autant de la bonne vie des Sujets qu'on lui propose, que des autres qualités requises, après cette connoissance, dis-je, il ne me

reste

reste plus qu'à exhorter V. M. à tenir en cela la conduite qu'elle y tient depuis son avènement à la Couronne. Cependant comme rien ne fait tant d'effet sur les Peuples que le bon exemple que leur donne le Souverain, il est à presumer que la vie exemplaire que même présentement V. M. servira d'aiguillon à ceux qui ont été plus paresseux qu'elle à entrer dans la bonne voye.

Tachez sur tout d'éloigner de vôtre cœur les medisans & les hipocrites dont le nombre est plus grand que vous ne pensez. Les premiers causent les mêmes accidens que l'amour dont la coûtume est de se fourer d'abord agreablement dans les ames, mais qui n'y a pas plûtôt pris racine qu'il donne la mort à toute heure. Aussi un medisant s'insinué d'abord dans le cœur d'un Prince, sous pretexte que ses interêts lui sont plus chers que les siens, mais dès qu'il y a repandu son poison, il ne lui laisse aucun repos, jusques à ce qu'il lui ait rendu suspecte la fidelité de ses meilleurs serviteurs. Les hipocrites sont encore plus dangereux, parce que sous pretexte de devotion, ils vous glissent des maximes dangereuses, dont il est comme impossible de découvrir le venin.

Les autres vices, quoi que V. M. ne les doive pas souffrir pareillement, ne sont pas toutes fois si prejudiciables à son Etat. Un homme qui donne tout au plaisir de ses sens ne fait tort qu'à soi-même: un yvrogne est

O

dans

dans le même cas, & ainsi des autres, desorte que l'intérêt de Dieu à part, l'Etat n'en souffre en aucune façon; s'il en souffre quelque chose, ce ne peut être que parce que Dieu, qui est juste, n'a pas coutume de donner sa benédiction sur les lieux où l'on souffre tant de desordres. En effet j'attribue les malheurs qui arrivent à la Flandres à leur idolatrie, & je ne puis voir sans indignation qu'ils portent tous leurs respects devant une image de la Vierge ou de quelque Saint, pendant qu'ils ne regardent pas le S. Sacrement qui est sur leurs Autels.

Ce sont les Moines qui sont cause de cet abus. Ils l'avoient établi autrefois en France, mais nous avons cette obligation aux heretiques, qu'il n'y regne plus comme il a fait. L'on a vû que c'étoit un de leurs griefs contre l'Eglise Romaine, & comme les esprits qui étoient dans une ignorance crasse en ce tems là, se sont bien épurés depuis, ils ont bientôt reconnu qu'ils avoient raison. Ce n'est pas que les Moines en ayent jamais douté, & la chose est trop claire d'elle-même, pour servir de pierre d'achoppement. Ce n'a jamais été que l'intérêt qui leur a fait ainsi changer la Religion, & qui les a obligés de nous accabler d'indulgences, & de confrairies. Ils se sont servis d'abord de la foiblesse de l'esprit des femmes pour établir leurs maximes, & ils l'ont fait passer ensuite aux hommes, dont l'ignorance, comme je viens de dire, étoit

si grande, qu'ils n'étoient pas en état de se deffendre des embuches qu'on leur tendoit.

Si ces Moines s'étoient contenus dans leurs regles & dans les premieres rigueurs de leur institution, ce desordre ne seroit jamais arrivé. Car il n'est venu que par le moyen des confessions qu'ils se sont attribuées peu à peu, par la negligence des Curés à bien remplir leur devoir. Le soin d'ailleurs qu'ils ont pris d'achalander leurs Eglises, par des choses qui attirent plus les yeux que le cœur, a fait que les Paroisses, où l'on est obligé d'aller suivant les Canons, sous peine de péché mortel, se sont trouvées desertes, pendant qu'il n'y a pas eu de place chez eux pour contenir les personnes que la curiosité, ou une devotion dangereuse, y attiroient. Enfin graces à Dieu on commence à rentrer dans son devoir, & à reconnoître les abus qu'on suivoit avec tant d'aveuglement. Le reste ne depend plus que de V. M. entre les mains de qui Dieu a mis la puissance de deraciner entierement cette yvroye qui s'est fourée avec le bon grain.

Les moyens en sont faciles, & même la pratique en est absolument necessaire à V. M. pour le bien de ses Sujets, & pour la seureté de son Etat. Le bien de ses Sujets s'y reconnoit en ce que les Moines se mêlant tous les jours de ce qu'ils n'ont que faire, entrent dans le secret des familles où ils font faire souvent méchant menage: la seureté de l'Etat en ce qu'étant liés au Pape par un serment

de fidélité, ils preferent dans l'occasion ses interêts aux vôtres; d'où il en est arrivé souvent des choses qui ont pensé avoir de grandes suites. Cette verité se manifestera évidemment à vos yeux: si vous rappelés en votre memoire ce qui s'est passé sous le Regne d'Henri III. & d'Henri IV. dont il seroit superflu de parler ici, puisque c'est une chose que vous sçavez mieux que moi. Or le moyen le plus sûr pour aller au devant de ces deux inconveniens, seroit de détruire entierement ces Moineries, ou du moins d'en ôter la multiplicité. Mais comme cela n'est pas facile à V. M. quoi qu'elle soit bien puissante, je crois qu'elle remplira son devoir 1. Si elle tâche de retablir chez eux la discipline de leurs Fondateurs dont ils se sont fort relachés. 2. Si elle empeche qu'ils ne confessent, car c'est par là qu'ils s'insinuent dans l'esprit des femmes dont ils arrachent le secret: 3. Si pour prendre l'habit elle fixe un age meur, & où l'on sçache veritablement ce que c'est que d'entrer ainsi en Religion. Si cela étoit leur nombre s'éclairceroit bien-tôt, & il n'y en auroit pas tant parmi eux qui se mordent les pouces de l'avoir fait, sans y faire les reflexions necessaires: 4. Si elle reforme la parure de leurs Eglises & la reduit à l'usage des metropolitaines & de S. Pierre de Rome même, qui doit servir de modele aux autres, & où sur le maître Autel l'on ne voit qu'une Croix avec des chandeliers, au lieu de tous les colifichets qu'on re-

remarque dans les Couvens. 5. Si elle deffend que le trafic honteux des Confrairies se fasse pendant le service, ce qui distrait de la pieté, aussi bien que les aveugles de quinze vingt qui se devoient tenir aux portes des Eglises, & non pas venir interrompre ceux qui prient Dieu, & qui ne sçauroient être trop attentifs à ce qu'ils font.

Ces deux derniers abus regnent aussi bien dans les Paroisses que dans les Couvens, & c'est à V. M. à y donner ordre: Si elle deffend aux Moines de parler aux femmes à l'Eglise, à la porte, ou à quelque autre endroit qui soit dans l'étendue de leur Monastere, car que peuvent-ils avoir à leur dire, & peut-on s'imaginer qu'ils les entretiennent de devotion; pour moi je ne sçais si c'est que je suis plus corrompu que les autres, ou que je prenne garde aux choses de plus près qu'ils ne sçauroient faire, mais j'ai toujours remarqué que les vieilles sont exclues de leur conversation; s'ils sont obligés de leur parler ils les renvoyent à l'heure même, au lieu qu'ils ont bien autre chose à dire à celles qui sont jolies. Je voudrois bien sçavoir s'ils croyent nous fasciner les yeux à un point de nous insinuer qu'ils ne brulent pas à la veuë de ces feux, dont ils s'approchent de si près. Il faut que V. M. arrête ce scandale, & si elle n'en peut venir à bout par les moyens que je viens de deduire, il y en a d'autres où elle aura recours en cas de necessité.

C'est de faire en sorte que les Paroisses à quoi il y a aussi beaucoup à travailler, donnent si bon exemple que les peuples se portent d'eux-mêmes à y revenir, sans qu'on soit obligé de les y contraindre. Je trouve des choses chez elles que je ne saurois regarder d'un œil indifférent. Les Prêtres dont elles se servent ont la plupart si peu de soin de faire leur devoir, qu'ils ne se contraignent pas seulement à garder les apparences. Je ne les saurois voir aller aux enterremens sans avoir de la confusion pour eux, de la manière qu'ils y vont; la plupart regardent à droit & à gauche, & à les voir l'on dira toujours que c'est bien moins le zèle du service de Dieu, qui les a engagés dans la profession où ils sont, que le soin qu'ils ont eu de s'en choisir une qui leur donnât de quoi vivre. Ils n'y ont pas plus de devotion que si c'étoit un métier, & si je l'ose dire, un Cordonnier qui fait des souliers a plus d'attache à ce qu'il fait, qu'eux à ce que nous leur voyons faire.

C'est à V. M. à remédier à un si grand abus; mais cela lui sera difficile à moins qu'elle ne prenne la résolution d'augmenter dans la Ville de Paris le nombre des Paroisses qui y sont. Un habitué qui n'est pas d'humeur à donner bon exemple, se cache bien mieux dans la multitude de ses Paroissiens, dont il n'est pas connu de la centième partie, que s'ils le connoissoient tous, comme il arrive dans les Paroisses de médiocre étendue. Quelle nécessité, qu'il

qu'il y en ait de si grandes? & que les Curés ayent des vingt cinq mille livres de rente? faites en six où il n'y a qu'une, ce sera le moyen non-seulement de rendre les Prêtres plus vertueux, mais de faire encore en sorte que les Paroissiens le deviennent davantage; car ils pourront avoir l'œil plus particulièrement sur eux, & empêcher le scandale que plusieurs continuent de donner parce qu'on n'y prend pas garde, ou qu'on ne les en reprend pas comme il faut. D'ailleurs c'est l'unique moyen d'abaisser l'orgueil des Moines, qui croient qu'on ne sauroit se passer d'eux pour l'administration des Sacremens. En effet la grande étendue de certaines Paroisses, fait que l'Eglise ne sauroit contenir la trentième partie des Paroissiens; il faut donc que ceux qui n'y trouvent point de place ou aillent ailleurs, ou demeurent sans devotion. Voilà cependant ce qui achalande les Couvens, & ce qui les fait écarter de leur première institution.

Quand cela sera fait à Paris & ailleurs, où il en sera besoin, que les Archevêques & Evêques ne donnent les chaires qu'à des séculiers, & l'on verra bien-tôt que les peuples reviendront de l'attache qu'ils ont pour les Moines, & que le culte de Dieu se rendra dans sa première pureté.

Je ne dis rien des loix que V. M. doit faire pour empêcher les richesses excessives des Couvens; elle s'en est déjà acquittée, sur tout à l'égard des Maisons des filles, à qui elle a

ordonné de ne plus prendre d'argent des personnes qui leur demanderont l'habit à l'avenir. Cette ordonnance qui serviroit à conserver les biens dans les familles, dont l'abondance est plus nécessaire à vôtre Etat que celle qui se trouve dans ces Couvents, produiroit encore un autre bien, qui est qu'on n'y recevoit plus que de bons sujets, à quoi ils ne prennent pas garde pourveu qu'on leur apporte de l'argent. Mais elle est si mal executée qu'il vaudroit autant que V. M. ne l'eut pas faite. Le seul effet que nous en voyons, c'est qu'au lieu que ci-devant il se faisoit des contrats pour recevoir une Religieuse, il ne s'en fait plus aujourd'hui, cependant on n'en donne pas moins d'argent, ce qui est contre l'intention de V. M. & à quoi elle doit apporter remede. L'interêt de Dieu vous y oblige, & j'en ai rapporté la raison, lors que j'ai dit que l'avarice des Religieuses étoit cause qu'elles recevoient celles qui avoient de l'argent, quoi qu'elles ne fussent pas propres à la Religion, preferablement aux personnes qui n'en avoient point, & qui étoient propres. Le moyen d'empêcher cet abus est d'informer contre celles qui ont contrevenu à vôtre Ordonnance, & d'en faire un châtement si exemplaire qu'il serve d'exemple aux autres.

Car à quoi servent les loix si on ne les fait executer. Il vaudroit bien mieux n'en jamais faire, puisque c'est s'exposer à un dementi qu'on ne recevoit point, si on avoit laissé les

cho-

choses en l'état qu'elles étoient. Ce n'est pas que je pretende que V. M. doive punir cette faute, comme elle feroit un crime d'Etat; il suffira qu'elle fasse rendre l'argent qui aura été pris avec l'interêt, & elle n'aura pas fait cela deux fois, que tout pleyera sous ses volontez. Or la preuve n'en fera pas si difficile qu'on pense, quoi que cela se soit fait en cachette, la chose se divulguera bien-tôt, d'abord qu'on connoitra que c'est l'intention de V. M. les peres & les meres qui ont encore des filles à pourvoir seront les premieres trompettes qui reveleront le secret, voyant que la volonté de V. M. est de les soulager, malgré l'obstacle qu'ils y apportent eux-mêmes, mais ils ne doivent point avoir de part à la restitution qui sera faite, ils en sont indignes aussi bien que les Religieuses pour avoir tous contrevenu également à vos ordonnances. Ainsi V. M. se fera riche à leur depens, & sans qu'on y trouve à redire, puisque tout le monde verra bien qu'elle ne demande que le service de Dieu & le bien de ses sujets.

C H A P I T R E V I I I .

De l'obeissance qu'on doit au Pape.

C E Chapitre ne sauroit être mieux placé qu'ici, puis qu'il a une telle relation avec le precedent, qu'on peut dire que quand l'obeis-

O 5

sance

lance qu'on doit au Pape vient à manquer, on est bien près de perdre celle qu'on doit à Dieu. En effet il n'est pas difficile de comprendre, que si on laisse affoiblir les sentimens de respect & de soumission, qu'on doit avoir pour ceux qu'il a établis sur la terre en qualité de ses Ministres, la crainte qu'on a pour lui diminuera en même tems. La raison en est plausible, puisque c'est oublier le commandement qu'il nous a fait de les honorer comme les Images vivantes de sa Divinité. Nous voyons d'ailleurs qu'il n'y a point de Prince, quelque petit qu'il soit, qui voulut souffrir qu'on méprisât ceux à qui il auroit confié son autorité, & rien n'est plus commun parmi nous que le respect qu'ils se font rendre, dont si l'on s'écartoit en aucune façon le Prince y feroit bien rentrer à l'heure même. Observons les égards qu'il faut avoir, je ne dis pas seulement pour un Gouverneur ou pour un Lieutenant General d'une Province, mais encore pour le moindre Juge; d'où vient cela si ce n'est du caractère dont ils sont revêtus? & dont le Prince les a honorés? je dois dire encore dans l'honneur duquel il les maintient, & dont il croit de son intérêt de les faire jouir. Or peut-on croire que Dieu soit moins jaloux de conserver à ses Ministres l'autorité qu'il leur a confiée, & d'où dépend la seureté de la Religion.

Je sais bien que les Rois de la terre sont les Oingts du Seigneur, & qu'en cette qualité ils sem-

semblent être au-dessus de tous les autres; mais il ne faut pas pourtant s'y laisser tromper, leurs droits sont differens de ceux de l'Eglise, & tout de même que l'Eglise ne permet point que des Sujets manquent à l'obeissance qu'on doit à son Prince pour quelque raison que ce puisse être, ainsi un Prince ne doit jamais permettre qu'on manque au respect & à l'obeissance qu'on doit à l'Eglise.

Si l'Eglise en étoit demeurée dans les termes où elle étoit du tems des Apôtres, & qu'elle n'eut point joint l'épée à la Mitre, je fais bien que cela applaniroit bien des difficultez qui se trouvent aujourd'hui; mais puisque c'est une chose faite, & qu'elle n'est point arrivée sans la permission de Dieu, il faut s'en tenir à ce qu'il a ordonné, & ne pas donner une nouvelle occasion de scandale. Je veux qu'il y ait des gens d'Eglise qui s'émancipent au delà de leur devoir: qu'il y ait eu des Evêques & des Papes mêmes qui n'ayent pas été exempts de deffauts; néanmoins quelque chose qui se soit pû trouver en eux, on n'a jamais pû leur ôter leur caractère. Or comme c'est à ce caractère que ce respect est attaché, il ne faut pas que leurs actions le fassent perdre. Aussi si l'on introduisoit cet abus il retomberoit en même tems sur les Têtes couronnées, de l'obeissance de qui on pretendroit se pouvoir dispenser, du moment qu'on verroit qu'elles s'écarteroient de leur devoir.

Plût à Dieu, Sire, que vos Ministres eussent

fait reflexion comme il faut sur cette verité : ils n'auroient pas porté si haut l'autorité Royale au préjudice de la Thiarre ; & je doute fort que l'équité ait toujours été la regle de leurs actions. Si j'étois assez savant & assez habile pour entrer dans le détail de ce grand different que vous avez eu avec Rome , au sujet de la Regale , & de plusieurs autres qui l'ont suivi , je déciderois tout d'un coup cette question , & n'en parlerois pas par un peut-être , mais il faut bien que je m'en explique ainsi dans mon ignorance , qui ne permet pas d'approfondir les choses davantage. Cependant si l'on me demande pourquoi , puisque j'avoue moi-même mon incapacité , je suis porté plutôt à les condamner qu'à les absoudre , je prie V. M. de faire reflexion , que c'est qu'elle n'a pas eu seulement Rome contr'elle en cette rencontre , mais encore plusieurs Evêques & plusieurs Docteurs de son Royaume , qu'on a toujours regardéz comme des exemples de vertu , & qui en effet ont toujours mené une vie exemplaire. Nous voyons aussi qu'ils ont mieux aimé souffrir l'exil & la prison que de se soumettre à une chose qu'ils croyoient injuste. De dire que ce qu'ils en ont fait n'a été que par entêtement : ce seroit vouloir imposer aux simples ; car pour les autres ils voyent bien que s'ils se sont abusés , ils n'ont jamais crû le faire. Il n'est pas croyable effectivement que des gens cherchent à déplaire à leur Maître de dessein premedité , & encore à vous qui êtes.

êtes le plus grand Roi de la Terre , & pour qui vos Sujets ont le plus d'estime & de respect. Il est plus naturel de s'imaginer , que V. M. ne voyant ces sortes de choses que par les yeux de ceux sur qui elle s'en repose , l'envie qu'ils ont de se rendre necessaires leur a fait faire des entreprises , qu'ils auroient peine à soutenir devant un tribunal desinteressé. Ils ne prennent pas garde qu'ils exposent par la V. M. à de nouveaux ennemis dont ils n'ont que faire d'accroître le nombre , puisque ses conquêtes lui en font déjà assez.

S'ils faisoient reflexion à ce que des gens , du moins aussi sages qu'eux , & qui avoient vieilli dans les Ambassades ont représenté aux Rois vos predecesseurs , ils marcheroient un peu plus bride en main. On se trompe souvent , quand on ne pese ses entreprises que par le pouvoir de celui pour qui l'on agit. Si la justice ne tient la balance , il vaudroit mieux mille fois n'avoir jamais rien entrepris. Et en verité je voudrois bien que ces grands politiques m'apprirent les lauriers qu'ils ont fait cueillir à V. M. par l'exil & la prison de tant de personnes de pieté , & que le Pape non seulement reconnoissoit tels par ses Bulles , mais qu'il exhortoit encore de souffrir pour l'amour de la verité. Je voudrois bien aussi qu'ils me dissent qu'elle victoire ils esperent de ces arrêts du Conseil qui ordonnoient , si je l'ose dire , insolument que sans avoir égard aux Bulles de Sa Sainteté , on executeroit au pied de la lettre

tout ce qu'ils avoient conclu dans l'accez de leur frenesie.

Il est des moyens plus doux & plus convenables à un Roi Tres-Chrétien pour terminer les differens qui lui peuvent survenir avec Rome. Il ne sied pas bien à un fils de se revolter contre son Pere, & on le desarme bien plutôt par la tendresse & par la douceur qu'en lui tenant le baton levé. S'il est glorieux d'avoir le dessus sur ses ennemis, il est honteux de vouloir être le maître de ceux à qui l'on doit du respect, aussi quand V. M. auroit pris Rome & tout l'Etat Ecclesiastique, elle est trop habile & trop prudente pour ne pas voir, que ces conquêtes ne lui aquereroient que la même reputation qu'à eu Charle-Quint en pareille rencontre. L'Histoire fidelle & desinteressée nous le represente comme un Prince sans Religion & sans parole; & celle qui le flatte le plus a beau chercher un voile pour couvrir cette action, il est trop clair pour n'en pas appercevoir l'ordure au travers. Je sçais bien que dans la vôtre on y donnera un tour pour mettre vôtre gloire à eouvert, mais enfin, Sire, vous ne tenez pas toutes les plumes à vos gages, & il s'en peut trouver qui croiront se devoir donner l'effort sur cette matiere. Cependant la medisance est souvent mieux receüe que la verité, & s'il est vrai comme nous en devons convenir, que les plus grands Rois n'ont pas le pouvoir d'empêcher qu'on se donne la liberté d'examiner leurs

leurs

leurs actions, combien y aura-t-il d'hommes qui se diront qu'il faut qu'un Prince voye tout par ses propres yeux, sans s'en rapporter à ceux d'autrui. D'ailleurs quand on fait une chose, il est toujours de la prudence d'en considerer la fin, & les suites qu'elle peut avoir; or je voudrois demander à Mr. l'Archevêque de Paris & aux autres sur qui V. M. se repose des affaires Ecclesiastiques, quel profit elle peut retirer de se brouiller avec le Pape. Il n'y en sçautoit avoir assurément, puisqu'à moins que de vouloir détruire tout à fait la Religion, toutes les entreprises qu'elle sçautoit faire contre Sa Sainteté retomberont toujours sur elle. La raison est que l'Europe ne pouvant demeurer toujours au même état, & le Pape y tenant un grand rang, non seulement à cause du spirituel, mais encore à cause du temporel, c'est un ennemi qu'on se fait en sa personne, & en celle de ses successeurs, mais un ennemi dangereux, & qui a des foudres en main qui font quelquefois plus de mal que ceux que lancent vos canons, quoi qu'ils ne fassent pas tant de bruit. La credulité des Peuples est quelquefois grande en cette rencontre, & V. M. a trop de penetration pour n'en pas voir les consequences. Les foudres de Rome ont souvent causé le renversement des plus grands Etats, & le vôtre même en a senti des secousses si furieuses qu'il a fallu plus d'un jour pour le raffermir. L'Histoire est toute remplie de semblables evenemens. &

si

si la gloire & la puissance de V. M. la mettent à couvert de cette crainte, elle doit avoir les yeux ouverts sur ses descendans qui hériteront bien de l'un à la vérité, mais qui, encore qu'ils ayent les mêmes vertus, n'auront peut-être pas le même bonheur pour s'acquérir l'autre.

CHAPITRE IX.

De l'amour qu'un Prince doit avoir pour ses Sujets; & où il est aussi parlé des Impôts.

Rien ne prouve mieux l'amour qu'un Prince doit avoir pour ses Sujets, que la réflexion qu'il doit faire pourquoi ils l'ont élevé au dessus d'eux. Car enfin il y a eu un commencement à toutes choses, & puisque nous reconnoissons Pharamond pour nôtre premier Roi, c'est une marque que nous n'en avons pas auparavant, ou du moins qu'il ne nous en reste aucune connoissance. Du tems que les Gaules étoient sous le domination des Romains l'on parle bien de quelques Capitaines fameux parmi les Gaulois, mais c'est tout le titre qu'on leur donne, & celui de Roi ne leur a jamais été attribué. L'on n'apprend point aussi qu'ils leur commandassent autre part qu'à l'armée, & du moment que les ennemis s'étoient retirés chacun rentroit dans une vie privée. Si l'on conservoit pour eux plus d'esti-
me

me que pour les autres, c'est leur vertu qui y obligeroit, & non pas l'autorité qui leur restoit entre les mains, puis qu'ils n'en avoient point hors des armes.

Les grands efforts que les Gaulois furent obligés de faire pour conserver leur liberté, qu'ils avoient eu tant de peine à acquérir, leur fit songer à se choisir un Maître. Mais un Maître qui n'en eut que le nom, & qui bien loin de se rendre leur Tiran concourut avec eux à les affranchir de la servitude où ils craignoient de retomber. Car il est aisé de voir, que si celui sur qui étoit tombé leur choix, eut voulu les traiter comme avoient fait leurs anciens Maîtres, ils auroient songé bien-tôt à donner des bornes à son autorité. L'établissement de la Royauté n'a donc été proprement dans les commencemens que l'élection d'un Chef, à qui l'on s'engageoit d'obéir pour le bien commun, & qui devoit avoir pour ses Sujets la même affection qu'a un Pere de famille pour ceux qui la composent. Ains quoy que les choses ayent bien changé depuis dans plusieurs Monarchies, il en faut toujours revenir à la vérité. Le pouvoir arbitraire ne sauroit être agreable à personne, & si les Turcs ne l'avoient pas introduit chez eux, leurs Empereurs y seroient bien plus en seureté. Un Prince doit bien plutôt chercher à regner dans le cœur de ses Sujets, qu'à asservir leurs volontés par la crainte de sa puissance. Cependant comme il s'en est trouvé qui ont crû pou-
voir

voir tout faire, cela a donné lieu en de certains endroits à la convocation des Etats, & en d'autres à celle de ce qui s'appelle Parlement ou Diette, mais quelque nom qu'on donne à ces sortes d'Assemblées c'est toujours la même chose, puisque les unes & les autres ne représentent que le Corps entier de la Monarchie, étant composé du Clergé, de la Noblesse & du tiers Etat. Tel est par exemple le Parlement d'Angleterre, car quant aux nôtres ils ne sont établis que pour rendre la justice à vos Sujets. Ainsi lors que pendant votre minorité celui de Paris a prétendu se pouvoir mêler des affaires d'Etat, c'est un attentat qu'il a fait à l'autorité de V. M. dont elle a eu juste sujet de le punir. Les bons Princes ont toujours été les protecteurs de ces Etats & de ces Diettes ou Parlemens, sans se soucier qu'on les assemblât ou non, parce qu'ils ne vouloient rien faire que d'avantageux à leurs Peuples, dont à proprement parler les Etats & les Parlemens sont les tuteurs. Mais pour ceux qui ont eu dessein d'empêcher sur leur liberté & d'introduire un gouvernement arbitraire, ils n'ont jamais rien tant appréhendé, parce que c'étoit l'écueil de leurs desirs & de leurs esperances.

De dire qu'il soit à propos que ces assemblées se fassent aussi souvent que nous voyons qu'elles se font en Angleterre, c'est ce que je ne veux point soutenir; outre que la longueur des deliberations est causé bien souvent que l'on perd des occasions qu'il n'est pas facile de
re-

recouvrer. Il est sur que des Sujets n'ont pas bonne grace de mettre si souvent leur Roi en tutelle. Si cela leur peut être permis ce ne doit être tout au plus que dans des occasions importantes, & où il semble nécessaire que tous les ordres du Royaume apportent leur consentement. Dans tout le reste il suffit que le Prince avec son Conseil juge les choses raisonnables, étant à presumer qu'il ne fait rien que pour le bien de son Peuple.

Si c'étoit ici un endroit propre pour agiter si le Conseil d'un Prince doit être agreable aux sujets, & si par consequent les vôtres ont eu raison de vouloir que vous chassiez d'auprès de votre personne le Cardinal Mazarin, la question seroit curieuse; l'on verroit d'une part comment l'interêt qu'ils ont à ce qu'on ne donne point à V. M. de mechans conseils, semble autoriser cette pretention, & de l'autre les inconveniens qui arriveroient à tous momens d'un établissement si nouveau. L'on verroit en effet que ce seroit reduire en même tems les Monarques dans une étrange conjoncture, & qu'ils n'auroient plus qu'une vaine apparence de Souveraineté. Mais comme il s'agit ici de toute autre chose, je me contenterai de dire qu'il résulte de l'établissement des Etats une consequence à laquelle il est impossible de donner atteinte; c'est qu'un Roi doit avoir pour son peuple un amour tendre, & dont il ne se doit jamais dementir. La raison est qu'il n'auroit pas été besoin de faire cet
éta-

établissement, s'il n'avoit dependu que d'eux de faire tout ce que bon leur auroit semblé; mais puisque l'on a créé, pour ainsi dire, un tuteur des Peuples, & qui est en droit d'interposer sa mediation à ce qu'il ne se passe rien au prejudice de leurs interets, c'est une marque infallible que les Princes en doivent être les Peres & non pas les Tirans, autrement cette creation n'auroit été faite que pour favoriser les uns, & ôter le droit aux autres. Or nous ne voyons point qu'on ait jamais accusé les Etats d'avoir envahi une autorité qui ne leur étoit pas due, & le soupçon en est bien plutôt tombé sur les Princes, dont plusieurs effectivement auroient peine à se deffendre.

Si l'obligation des Rois envers leurs Peuples se manifeste évidemment par tout ce qui a été dit ci-dessus, elle ne paroitra pas moins dans ce qui me reste à dire. Examinons ce qui sont les uns & les autres, ce qu'ils font & ce qu'ils sont obligés de faire, & nous verrons par là que si les uns doivent l'obeissance aux autres, les autres leur doivent l'amour & la protection.

Un Prince à proprement parler est dans un Etat ce que la cœur est à l'égard de toutes les parties du corps. Si le cœur est malade tout le corps s'en ressent incontinent; tout de même que s'il y a quelque partie du corps qui le soit, le cœur en souffre à l'heure même. Il faut donc, pour établir une santé parfaite, que le cœur & toutes les parties soient d'accord en-semble,

semble, & qu'ils fassent si bien leurs fonctions qu'ils s'entraident mutuellement. Il en est de même d'un Prince & de son Etat, il faut qu'il y ait une harmonie parfaite entre lui & ses Sujets, & s'il est le mobile de toutes leurs actions tout de même que le cœur l'est de toutes les parties du corps, il faut aussi qu'il reçoive du secours d'eux, pour faire fleurir son autorité & pour leur conserver le repos, tout de même que le cœur a besoin du secours des parties qui lui repondent pour se maintenir dans un état vigoureux, & tel qu'il doit être pour les faire jouir de la même vigueur.

Si cette verité est incontestable, comme il n'en faut point douter, c'est à un Prince à faire réussir cette harmonie qui depend uniquement de lui, puisque les Peuples ne lui desobeiront jamais, tant qu'il établira son regne sur la justice. Or le moyen d'être juste c'est de les aimer chacun en droit soi, & ne pas souffrir que le fort opprime le foible. V. M. semble y avoir pourvu suffisamment, non seulement par les belles ordonnances qu'elle a faites, mais encore en faisant aller dans les Provinces des Magistrats dont l'emploi est de prendre garde si on les execute. Mais il faut scavoir si cela suffit, & si sous le nom de V. M. il ne se fait point des violences encore plus grandes, que celles qu'on avoit à apprehender des grands Seigneurs de vôtre Royaume. Car enfin c'est vous qui êtes le fort des forts, & si la puissance des autres n'est abbatue que pour faire

faire triompher la vôtre, il faut bien se donner de garde qu'elle n'aille jusques à l'injustice; l'avarice des partisans est telle que pourveu qu'ils remplissent leur bourse, il ne se soucient pas de commettre la gloire de vôtre nom; le Conseil va quelquefois trop vite pour donner des arrêts qui autorisent leurs vexations: le soin qu'il a de plaire à V. M. fait que d'abord qu'il y va de ses interêts il n'examine pas beaucoup celui de vos peuples. J'ai vu en quelques rencontres qu'il a eu des complaisances aveugles, & que l'on peut même nommer criminelles, puisque c'est violer la justice dont il doit être le deffenseur. V. M. sçait que je m'y suis opposé bien souvent, & qu'autant que j'ai de fermeté pour les choses que je crois justes, autant j'ai de la peine à donner les mains à l'établissement de celles qui ne le sont pas.

Que V. M. se souviene de ce qui se passa lorsque l'affaire du *trop bu* se mit sur le tapis. Je m'y opposai de toutes mes forces, & si elle n'avoit dependu que de moi, elle ne se seroit jamais faite. J'en connoissois effectivement l'injustice, quoi qu'on s'efforçat de lui donner toutes les couleurs dont on pouvoit s'imaginer. Aussi fit elle tant de bruit dans la suite, que V. M. jugea à propos de revoquer ce nouveau droit.

Il y en a quelques uns de cette nature que l'on a établis, & qui sont si crians qu'ils ne sçauroient être de longue durée. Je mets de ce nombre ce qui se passe en beaucoup d'en-

droits,

droits, où l'on fait payer ce qui devoit être incompatible; tel est le droit d'entrée qui se leve dans les Villes abonnées, & la taille. Cependant quoi que V. M. n'entre pas dans ce detail, on ne laisse pas de l'en rendre responsable, aussi bien que moi. On s' imagine que cela ne se fait que par son ordre exprés, & par mon conseil: les Intendans des Provinces y ont néanmoins plus de part que personne, & l'envie qu'ils ont de faire leur cour en augmentant le revenu de V. M. fait qu'ils ne se soucient pas d'être l'instrument de la vexation des peuples.

Ce qui fait ce desordre c'est que le Conseil dont ils sont tirés, & dont les membres sont destinés pour remplir leurs places, croiroit se faire tort à lui même de ne pas suivre leurs ordonnances. D'ailleurs les premiers instances en matiere des droits de V. M. se formant pour l'ordinaire devant les Elus, quelle justice vôtre peuple a-t'il à en esperer? Lui qui plaide proprement devant ses parties: cela se peut dire puisqu'il n'y a pas une élection en France qui ne soit pensionnaire des partisans. C'est un abus, à la reformation de qui V. M. est obligée de travailler, & elle sçait que je lui en ai parlé plusieurs fois. A l'égard des Intendans la chose est plus delicate, puisqu'il est du bien de vôtre Etat qu'un poste comme le leur, ne soit rempli que de personnes zelées pour vos interêts, car s'il l'étoit de gens difficiles, & qui ne se portassent pas d'eux mêmes au

bien

bien de vos affaires, elles deperiroient bien-tôt. Ce qu'il y a à observer, c'est qu'ils n'ourent pas les choses par flatterie, & c'est à V. M. & au Conseil à donner des bornes au grand desir qu'ils ont de se rendre agréables. Bien souvent aussi la passion d'amasser des richesses forme une grande intelligence entre les Partisans & eux. C'est pourquoi pour éviter cet abus V. M. doit non seulement jeter son choix sur des personnes capables d'un tel emploi, mais encore qui soient en état de le soutenir sans faire de bassesses. Car tout de même qu'un Roi a la gloire de tout ce qui se fait de bon dans un Royaume, ainsi s'en prend-t-on à lui de tout ce qui s'y fait de mal.

Or toutes ces choses contribuent beaucoup à l'amour ou à la haine qu'on porte à un Prince; c'est pourquoi il ne scauroit être trop retenu à mettre de nouvelles charges, ni trop circonspect à l'examen des personnes à qui il veut confier son autorité.

CHAPITRE X.

De tout le Royaume en general.

Quand je considere attentivement le Royaume & de quelle maniere il est composé, j'y trouve six sortes d'états tout differens les uns des autres, & qui contribuent tous à sa grandeur, si ce n'est un seul, qui

bien loin d'y concourir le detruit entierement. Le premier est le Clergé: le second la Noblesse: le troisieme le tiers Etat, dans lequel les gens de justice se trouvent compris: le quatrieme les gens d'affaires: le cinquieme les marchans, & le sixieme les laboureurs. Le Clergé ne scauroit jamais être consideré comme un membre inutile, lui qui travaille à maintenir la Religion, laquelle étant ôtée ou atténuée dans quelques-unes de ses parties, il en arriveroit un mal sans remede, comme j'ai fait voir ci-devant.

La Noblesse de même est un Corps qui donne non-seulement du lustre à la Monarchie, mais qui en est encore le plus ferme appui.

A l'égard des gens de justice il semble à ne considerer les choses que superficiellement qu'ils sont encore plus utiles que les deux autres. Cependant si on se veut donner la peine de les approfondir, l'on trouvera que bien loin d'être necessaires dans un Etat, ils en sont la ruine entiere. Cette multiplicité de justices Royales & subalternes, ces Baillages, ces Prestériaux & ces Parlemens, sont autant de sangsuës qui rongent vos peuples, & je soutiens qu'ils leur coutent tous les ans plus de deux cens millions. J'examinerai ci-après le remede qu'il peut y avoir à un si grand mal, & je passe en attendant à d'autres sangsuës tout aussi decriées que les precedentes, mais qui sont néanmoins plus utiles.

Je veux parler des gens d'affaires, que le

P

com-

commun peuple regarde comme l'instrument de tous les maux ; mais s'il ne se trompe pas tout-à-fait , il est toujours vrai de dire que cet abus peut être corrigé plus facilement que l'autre, & enfin que si c'est un mal c'en est un où il n'y a point de remède. Je mettrai dans un moment cette affaire sur le tapis, & il me reste auparavant à parler de certaines choses qui la doivent précéder.

Les Marchands sont d'ordinaire compris dans le tiers État, aussi bien que les Laboureurs ; mais en vérité ils mériteroient bien être séparés & d'avoir chacun leur place à part, puisqu'il n'est pas juste qu'ils soient confondus avec un tas de chicaneurs, eux qui travaillent aussi utilement à la conservation de l'État, que les autres travaillent avec application à sa perte. Ainsi je crois que V. M. est trop prudente pour ne leur pas accorder sa protection en toutes choses, & concourir avec eux à faire fleurir le commerce & le labourage. Si ce n'est qu'il faut que toutes choses aillent par ordre, je m'étendrais dès ici sur l'avantage qu'elle leur peut procurer ; mais puisqu'ils ne sauroient prétendre de marcher devant ceux dont il vient d'être parlé, j'en reviens maintenant au Clergé qui doit précéder tous les autres ordres du Royaume.

CHA-

C H A P I T R E X I.

Du Clergé.

LA piété est une chose si nécessaire à un Ecclesiastique, que V. M. a toutes les raisons du monde de ne conférer les Benefices qu'à ceux qui lui paroissent personnes de vertu. Cependant comme on sait bien se contrefaire quand il va de son intérêt, il n'en faut pas toujours juger par les apparences, & il est bon de faire passer les gens par l'étamine. Les Seminaires qui ont été établis à cet effet sont d'une merveilleuse utilité. Car quand même en y venant on y apporteroit un esprit mondain, il est comme impossible qu'on ne le perd parmi le bon exemple qu'on voit tous les jours devant ses yeux ; mais il faudroit, ce me semble, limiter un certain tems pour y demeurer, & que les gens de qualité, comme les autres, y fussent assujettis. Il seroit bon aussi à mon sens, qu'il n'y eût point de privilege pour en exempter personne ; car outre qu'il est plus difficile de se cacher devant les yeux d'un Supérieur, qui vous examine avec grande application, c'est que lors que vous êtes dans le grand monde, on apprend là mille choses qui sont nécessaires à un Ecclesiastique, & qui ne s'apprennent jamais si bien ailleurs.

La multiplicité des Benefices dans une même

P 2

me

me personne est une chose en usage aujourd'hui, mais qui ne laisse pas d'être condamnée par les consciences délicates. Les scrupuleux doutent même fort qu'il soit permis de passer d'une Eglise à une autre, & ils prétendent que comme il est défendu à un homme de changer de femme, ou d'en avoir plusieurs à la fois, de même un Ecclesiastique ne sauroit posséder plusieurs Benefices, ni jamais permuter celui qui lui a été donné.

L'avidité des Ministres & des autres personnes de considération, jointe à la nécessité que les Rois vos predecesseurs & vous avez trouvée, de récompenser leurs services, a introduit cet abus insensiblement. Mais il est bon de prendre garde aux conséquences qu'il entraîne, & qui sont telles que V. M. n'y sauroit apporter remède trop tôt. Les Ecclesiastiques qui viennent d'une main si suspecte, ne sont pas d'ordinaire les plus propres pour l'édification des Peuples. Comme ils sont nourris dans l'opulence & dans le grand monde, la plupart en conservent les défauts : leur table & leur écurie consomment le patrimoine des pauvres, & dans une si grande abondance, s'ils jettent quelquefois les yeux sur eux, c'est pour ordonner qu'on les défassé d'une vue si désagréable, au lieu d'en avoir pitié.

S'ils n'avoient qu'un bien proportionné à leur caractère, ils en vivroient plus frugalement, & auroient moins de lieu de donner du scandale. Les grandes richesses ne servent qu'à per-

perdre l'homme, & s'il est vrai, comme l'Evangile nous l'enseigne, que quelque revenu qu'ait un Ecclesiastique, il n'y doit prendre que son nécessaire, combien est-il dangereux d'avoir des quatre-vingt ou cent mille livres de rente? comme nous voyons plusieurs qui les ont. Encore s'ils soutenoient le faix de l'Etat, V. M. y trouveroit, l'intérêt de Dieu à part, de quoi se récompenser de ses bienfaits; mais ils en sont membres inutiles à cet égard, & tout au contraire, ils ne servent qu'à abîmer les autres de leur caractère, puis qu'ils rejettent sur eux les décimes & les autres charges du Clergé, dont ils se déchargent eux-mêmes avec grand soin.

Votre Majesté d'ailleurs qui dans la grande étendue qu'a son Royaume, a besoin d'un grand nombre de bons serviteurs, auroit plus de moyen de les récompenser, puis qu'elle repandroit sur plusieurs ce qui bien souvent n'est pas capable de contenter l'avidité d'un seul. Mais ce qu'elle doit considérer plus que toutes choses, c'est qu'il y va du service de Dieu & du salut d'une infinité de personnes. Car il est aisé de comprendre que les grandes richesses étant l'écueil de la plupart, ceux qui en ont tant en font presque toujours un méchant usage; d'où il arrive qu'ils sont un sujet de scandale à leur Diocese, où s'il y avoit un Evêque qui n'eut qu'un revenu médiocre, il l'emploieroit en choses utiles & qui donneroient de l'édification.

Pour mettre les choses en cet état, il n'est pas besoin d'ôter le revenu des Evêchés & des Abbayes, mais il faudroit que ceux qui valent plus de dix mille livres de rente, fussent chargés d'entretenir un Vicaire ou un Maître d'Ecole dans les Paroisses où il n'y en a point, & où il y a nécessité d'en avoir. Car le Peuple étant si pauvre qu'il ne sauroit supporter la moindre charge nouvelle, sans en être accablé, la jeunesse demeure sans aucune instruction. Cependant dix mille livres de rente à un Evêque ou Abbé sont plus que suffisans pour les entretenir. Le service de Dieu ne demande pas qu'ils ayent des équipages si fleuris & somptueux, ni de tables si magnifiques & si délicates. Du tems de la primitive Eglise le luxe ne regnoit pas tant parmi eux, aussi voyons-nous qu'il y avoit plus de Saints en ce tems-là que d'Evêques ou d'Abbez de Cour.

Un autre bien que cela feroit, c'est que les gens de qualité qui se portent à embrasser l'Etat Ecclesiastique par les grands biens qui y sont attachés, ne s'y porteroient plus s'ils n'y étoient véritablement appelés. Ainsi il n'y auroit dorénavant que des gens d'une grande piété & d'un grand zele. Or leur exemple suffiroit seul pour attirer les autres à la même vie, n'y ayant rien qui nous fasse plus rentrer en nous-mêmes, que ce que nous remarquons dans ceux qui sont élevés au-dessus de nous.

CHA-

C H A P I T R E X I I.

De la Noblesse.

LA Noblesse autrefois étoit fort considérable en France, & sa valeur a toujours été si redoutable à vos ennemis, que quand ils la savoient dans vos armées, ils avoient peine à se résoudre à donner combat. Mais depuis quelque tems elle a beaucoup perdu de son lustre, & est tombée dans une si grande pauvreté, qu'elle n'est pas reconnoissable. Il y a des politiques qui prétendent que c'est l'avantage de V. M. & que si elle étoit aussi florissante qu'elle l'étoit de ce tems-là, sa puissance en seroit bien moins affermie; mais ces maximes tiennent plus de la politique de Machiavel que de celle d'un grand Roi. Un regne bâti sur l'amour des Peuples est bien de plus longue durée, qu'un qu'on prétend établir sur la Tyrannie. Les tems ne sont pas toujours les mêmes dans un Etat, & quand ils viennent à changer, il y a sujet de craindre que ceux qu'on maltraite ainsi si fort, ne témoignent leur mécontentement par quelque desobéissance signalée.

Je remarque divers sujets de plaintes dans les Gentilshommes. La première qu'on les fait épuiser à la Guerre, & que leurs services sont mal recompensés: la seconde que les Intendans arment leurs vassaux contre eux, par la prote-

P 4 ction

ction qu'ils leur donnent bien souvent au préjudice de la justice : la troisième qu'on les soumet à l'avarice des Partisans sous des pretextes specieux, mais qui n'ont que leur ruine pour objet : la quatrième qu'on n'a plus d'égard au rang qu'ils ont toujours tenu dans la Monarchie, & qu'enfin V. M. même ne les distingue pas plus que s'ils étoient nez de la lie du peuple.

A l'égard de la première elle me paroît mal fondée, puisque V. M. toute puissante qu'elle est, ne l'est pas encore assez pour récompenser tout le monde. Cependant ils devroient prendre garde que la création qu'elle a faite des Compagnies de Cadets & l'établissement de la Maison de S. Cir, est une récompense indirecte qu'elle leur donne, puis qu'elle les décharge par là de leurs enfans, qui sont élevez aux dépens de V. M. & qui sont mis en état de parvenir à toutes choses par une éducation conforme à leur naissance.

S'ils prétendent que les récompenses ne sont pas toujours distribuées selon le mérite, & que le Marquis de Louvois en use comme bon lui semble en ces sortes d'occasions, c'est un mal qu'on ne sauroit gueres apporter de remède. Il est impossible que V. M. entre dans un si grand détail : le moyen qu'elle connoisse tous les Officiers & le mérite de chacun, elle qui a tant d'armées différentes, & qui agissent si loin de ses yeux ? il faut bien qu'elle s'en rapporte à celui qui est chargé du soin de la guerre, & s'il lui impose c'est à lui seul qu'ils s'en doivent prendre.

Pour la seconde elle me semble plus juste & plus raisonnable, car tout de même qu'il n'est pas permis à un Gentilhomme d'opprimer son vassal, de même l'on diroit que le vassal ne doit pas manquer de respect envers son Seigneur. Mais comme il est bien plus rare que l'un arrive que l'autre, cela est cause que l'on donne presque toujours le tort à celui sur qui tombe le soupçon. L'on suppose que la vexation vient plutôt de la part de celui qui a la puissance en main que de celui qui ne l'a pas. Ainsi on le condamne sur l'étiquette du sac, en quoi l'on ne fait pas bien néanmoins, puisqu'il n'y a rien de plus insolent qu'un Païsan qui croit avoir quelque protection. Cependant il est assez difficile de trouver un milieu à tout cela, parce que si l'on croit le Gentilhomme sur sa parole, on court risque souvent de se tromper : si aussi on ajoute foi au Païsan on est encore moins assuré de ne pas tomber dans le même cas. Le remède que j'y trouve, c'est qu'un Intendant cherche à s'éclaircir de la vérité, avant que d'ordonner une information. Car une ordonnance de cette nature chagrine toujours une personne innocente, principalement quand elle lui est suscitée par un homme qui lui doit du respect. Que si l'on trouve que cet expédient soit contraire à la justice, qui demande célérité, il faut du moins qu'il y ait une punition exemplaire pour le calomniateur, & que l'indulgence ne soit pas si visible qu'elle aille à opprimer un homme qui a tant de sujet de se plaindre.

La troisième a un fondement legitime, & contre lequel il n'y a rien à alleguer. J'ai dit ci-devant à V. M. que la maniere dont s'est fait la recherche de la Noblesse a été extremement à charge aux Gentilshommes. J'estime donc que pour qu'ils ne soient pas sujets à l'avenir à de pareilles vexations, il faut chercher un expedient pour les faire connoître. Il est fort aisé, il en faut faire une bonne fois une recherche exacte, mais qui ne passe point par les mains des Partisans; puis, quand cela sera fait, il n'y a qu'à faire un Catalogue de tous les Nobles de chaque Province, & qu'ils demeurent à l'avenir eux & leurs descendans exempts de toute recherche. Cependant pour empêcher qu'un Roturier ne s'ente dans une famille qui pourroit s'éteindre, il n'y a qu'à obliger chacun de donner un extrait des batêmes & des mortuaires qui arriveront dans sa Maison. Par ce moyen on empêchera qu'il ne se fasse de faux Nobles, & quant à ceux qui acquereront Noblesse à l'avenir, ils seront obligez de se faire inscrire avec les titres en vertu desquels elle leur sera acquise.

Si V. M. trouve bon de faire cette ordonnance, & de tenir la main à ce qu'on n'y contrevienne en aucune façon, elle acquerera entièrement l'amitié de la Noblesse, & fera d'ailleurs un acte de justice; car pour dire les choses selon la verité, un Gentilhomme à qui il en a coûté de l'argent & des soins pour se tirer des mains des Partisans, doit trouver étrange

de

de se voir le lendemain tomber dans la même peine sous le même pretexte. Il en vient d'autres qui l'assignent pour les francs Fiefs, & qui pretendent que sans l'intelligence qu'il a eu avec les precedens traitans, il auroit succombé sous la recherche qui a été faite. Il faut établir une autre regle, & assurer une bonne fois le repos de l'Ordre le plus considerable de vôtre Etat. Vôtre Majesté y a plus d'interêt qu'elle ne pense: il est le principal appuy de vôtre Couronne, & s'il ne donnoit l'exemple aux autres par le zele qu'il a toujours eu pour vôtre service, tout iroit bien-tôt sans dessus dessous. Il faut faire plus; quoi que V. M. ait déjà beaucoup fait pour lui en faisant ce qui a été dit ci-dessus, elle est obligée d'en faire encore davantage. Cela se peut facilement, si elle veut obliger les Convents de filles à recevoir sans dot les Demoiselles qui auront envie d'être Religieuses. Ce sera un fardeau d'ôté de dessus les épaules d'un pere & d'une mere, & dont V. M. tirera grand avantage. Car le bien qui leur devoit revenir ira à leurs freres, & les rendra par conséquent plus en état de servir dans vos armées. Voilà le veritable moyen de soulager vôtre Noblesse, & de lui faire oublier tous les sujets de plainte qu'elle fauroit avoir. En effet elle ne trouve pas matiere de grande consolation dans l'établissement de S. Cir. Ce n'est qu'une goutte d'eau pour la soif qui la presse, & cette Maison n'est pas capable de contenir la centième partie des Demoiselles qui auroient besoin

d'y trouver retraite. Faut d'un azile comme celui-là plusieurs passent leur vie dans une langueur pitoyable, encore sont-ce les plus heureuses, & les plus sages, & il y en a d'autres que la pauvreté oblige de prendre un mari dans la lie du peuple, afin de pouvoir subsister par leur travail.

Une retraite comme celle-là sera encore bien plus honnête que celle qu'on donne à la plupart des Filles de S. Cir. Quoi que les personnes les plus puissantes s'en mêlent, une fille qui a le cœur aussi bon que sa naissance, ne voit qu'à regret qu'on l'oblige de se donner à un Maltotier. Celles qui ont d'autres sentimens n'ont que l'apparence de Noblesse, sans en avoir rien de réel & d'effectif. Je n'en veux pour preuve que ce qui est arrivé depuis peu dans la Maison d'une grande Dame, où une Demoiselle de bonne naissance ayant été mariée à un de ses domestiques, par la bassesse de ses parens qui la sacrifierent pour l'avantage qu'ils en esperoient en leur particulier, s'est laissée mourir de douleur. Cependant le même homme recherche encore aujourd'hui une fille qui n'en voudroit point, si on lui permettoit de dire son sentiment, mais il l'aura en dépit d'elle, & de son tuteur, puisque toutes les Puissances sont pour lui.

On commet pourtant extrêmement l'honneur de V. M. en interposant ainsi son autorité pour venir à bout de ses prétentions; car ces sortes de choses ne se font ordinairement qu'en

qu'en vertu d'une lettre de cachet, par laquelle on ôte une fille à ses parens, pour la mettre en Religion. On s'efforce là de la disposer à la desobéissance, afin qu'elle fasse ce que les loix divines & humaines veulent qu'elle ne fasse pas. C'est ainsi que beaucoup de bonnes héritières ont été sacrifiées, sans que ceux qui s'en mêlent fassent reflexion qu'ils alienent encore par là de V. M. l'esprit de la Noblesse qui s'y trouve intéressée. Ainsi la Comtesse de Talard, la Marquise de Thiange & beaucoup d'autres ont été mariées contre la volonté de leurs parens. Cependant quoi que ce soit à des gens de qualité, cela n'est de nulle consolation à un Père & à une Mere qui prenoient d'autres mesures, & qui se flattoient que sous le regne de V. M. qui aime si fort la justice, ils seroient à l'abri de cette violence.

La Noblesse a encore besoin d'un autre secours qu'elle ne peut esperer que de V. M. Elle est endettée par dessus la tête, & si par votre moyen elle ne trouve le secret de se dégager, il faut absolument qu'elle perisse. Le remede n'en est pas néanmoins fort difficile à trouver, & V. M. même fera en cela un acte de justice; car elle lui rendra le repos qu'elle a perdu pour l'amour d'elle, puisqu'il est constant qu'elle n'est en l'état où elle est aujourd'hui, que pour s'être ruinée à son service. Elle fera plus, tous ceux qui se trouvent ses créanciers lui en auront une obligation infinie, puisqu'elle les tirera par même moyen d'un

labirinte de procès où il ne se trouve point de fin, par la malice des juges & par la chicane des parties. Elle n'a qu'à ordonner que les debiteurs seront obligés de leur abandonner des terres à proportion de leurs dettes, & que l'estimation s'en fera à un denier raisonnable, non sur le prix qu'elles rapportent aujourd'hui, mais sur celui qu'on en tiroit il y a vingt-cinq ans. Car ce seroit les abimer encore davantage de ne considerer les biens que dans la valeur presente, la misere les ayant diminués d'un tiers, ce qui ne peut pas toujours durer, puis qu'il est apparent que d'abord qu'il y aura un meilleur ordre; ils reviendront au prix où ils étoient ci-devant.

Mais afin que les creanciers ne se puissent plaindre, il seroit bon auparavant de reduire toutes les rentes au denier vingt cinq, & de leur donner l'option, ou de reduire les leurs sur le même pied, ou de prendre les fonds qui leur seroient offerts. Jules Cæsar fit à peu près la même chose, quand il vit les Romains si oberés que sans cela il leur étoit impossible de se remettre, il ordonna que les debiteurs payeroient leurs creanciers de la maniere que je viens de dire, & que les creanciers seroient obligés de s'en contenter.

Si V. M. faisoit une chose comme celle-là elle y trouveroit un avantage qui ne se peut exprimer. La raison est que les Gentilshommes non seulement seroient plus en état de la servir, mais encore que quand elle auroit besoin d'argent

gent elle trouveroit tout celui du Royaume, elle n'auroit pour cela qu'à le prendre au denier vingt, ce qui obligeroit chacun de le lui apporter; puisqu'on trouveroit plus d'avantage avec elle qu'avec personne.

Cependant pour empêcher qu'un si bel ordre ne se corrompit par la suite, il faudroit faire ce qui fut fait il y a douze ans, mais qui n'eut point d'execution par les brigues du Parlement. Il faudroit établir des greffes pour enregistrer tous les contrats & toutes les obligations. Ce seroit le moyen d'empêcher que personne ne fut trompé, & l'on y verroit quand on s'en voudroit donner la peine, les dettes de chaque particulier, tellement qu'on sauroit à point nommé s'il y auroit seureté à lui prêter l'argent qu'il demanderoit. Mais le Parlement n'eut garde de souffrir un si bel établissement, qui eut coupé la tête à l'hidre des procès, dont il tire toute la substance. Il remontra que la fortune des plus Grands de la Cour s'alloit aneantir par là, & qu'ayant pour la plupart plus de dettes que de bien, ils ne trouveroient plus de ressource d'abord que leurs affaires seroient decouvertes. Ainsi ayant su sous ce pretexte engager quantité de gens considerables dans leurs interêts, ils cabalerent si bien tous ensemble que V. M. surfit l'Édit qui en avoit été donné.

Cependant cette raison est trop foible pour arrêter le cours d'un si grand bien. Il faut retabli la bonne foi qui est perdue, & assurer la fortune de ceux qui prêtent leur argent. Il faut aussi

aussi retablir le credit des particuliers qui est perdu sans ressource. En effet ceux à qui il reste encore du bien ne trouvent plus de secours dans leurs necessitez, parce qu'on les croit plus oberés qu'ils ne sont bien souvent. Il faut faire voir clair à ceux qui les secoureroient s'ils y trouvoient leur seureté. Il faut aussi ôter le moyen à ceux qui veulent tromper les autres, de le pouvoir faire comme il arrive tous les jours.

Il en arrivera encore un autre bien dont on ne sauroit disconvenir. Les gens qui sont en necessité, ne trouvant point de secours, s'adressent journellement à des usuriers qui achevent bien-tôt de les ruiner. Or l'établissement de ces greffes fera qu'on se passera d'eux aisément. Du moment qu'on aura du bien on trouvera ce qu'on aura affaire, & il n'y aura que ceux qui n'en ont point qui ne pourront plus attraper personne.

C H A P I T R E XIII.

Des Gens de Justice.

ON trouvera fort étrange que je parle ici de la necessité qu'il y a de détruire les Gens de Justice, puis qu'il semble que c'est vouloir introduire la violence & le libertinage : deux choses extrêmement à craindre dans un Etat. Mais si je soutiens que c'est le moyen de le rendre plus florissant, & d'en ôter tous les abus, je ne pretends pas pour cela que l'équité

en

en soit bannie, non plus que la crainte de Dieu & du Prince. Il y a des moyens de faire rendre la Justice sans qu'elle soit si fort à charge aux Peuples, & cela se peut facilement en pratiquant ce que je vais dire.

Ce qui rend aujourd'hui les Gens de Justice onereux au public, c'est la venalité des charges que les Rois predecesseurs de V. M. ont introduite, & les taxes qu'on a mises de tems en tems sur eux, dont ils sont obligez de se rembourser sur les parties qui tombent malheureusement entre leurs mains. Or comme ils auroient peur de faire crier trop fort, s'ils écorchoient tout d'un coup, ils allongent les procès, afin de pressurer peu à peu & qu'on ne s'apperçoive pas, s'il faut aisi dire, de leurs voleries. Cependant ils vous tirent jusques à la dernière goutte de votre sang, & c'est un malheur à quoi sont exposez tous ceux qui ont des procès. Il faut quitter ses affaires pour aller solliciter, aller demeurer plusieurs années dans les Villes, perdre son repos & son bien, & enfin mener une vie aussi pénible que ceux qui sont aux galeres. Cependant seroit-il besoin de tout cela, si la Justice étoit bien administrée ? & de quelque nature que puisse être une affaire, est-il nécessaire de la defigurer entièrement par un fatras de procédures ? La verité est toujours uniforme, & pourquoi la vouloir rendre susceptible de tant de couleurs ?

Pour remédier à cela, il n'y auroit qu'à abroger tout d'un coup tout ce qui est en usage au-

jour-

jourd'hui, & ordonner qu'à l'avenir les choses se feront comme elles se font en Turquie, où aux Consuls, où les affaires se jugent sur le champ & sans qu'il soit besoin d'un tas de papiers. Mais comme il est impossible que des gens accoutumés à un si grand abus voulussent se renformer tout d'un coup, il faut songer à en couper la racine avant que d'y apporter remède.

Cela se peut aisément, & V. M. le fera quand il lui plaira; en supprimant la paulette. Car bien qu'il lui en vienne un gros revenu, par le moyen du droit annuel & des prêts, il n'est pas comparable au bien qui en reviendra au Public, & à V. M. en son particulier. J'ai dit ci-devant que les Gens de Justice coûtoient deux cens millions à vos Peuples, cela est facile à comprendre, si l'on considère la quantité de sangsuës qu'il faut qu'ils nourrissent, & les frais qu'ils sont obligés de faire à la poursuite de leurs procès. Un pauvre Païsan qui plaide ne perd pas seulement son argent, mais encore son tems qui lui est plus cher. Il ne gagne pas sa vie pendant qu'il va de maison en maison pour solliciter. Encore lui en ferme-t-on souvent la porte, s'il ne trouve le secret de se la faire ouvrir par des présents.

L'interêt que chacun trouveroit à ce que la Justice se rendit d'une autre manière qu'elle ne se rend aujourd'hui, est trop visible pour s'entendre beaucoup là dessus; il suffit de considérer celui qu'y a V. M. & son Etat. Il est aussi clair
que

que l'autre, & non seulement il est aisé de juger que ses Peuples étant plus à leur aise, parce qu'ils seront moins succez, seront plus en état de fournir à ses besoins: & que ce monde entier de sangsuës, n'ayant plus de métier, sera obligé d'en prendre un qui sera plus utile à la Monarchie. Les uns se jetteront dans les armes, principalement les gens riches & qui veulent tirer au bâton avec les gens de qualité: les autres dans le commerce ou dans les affaires, ce qui sera également avantageux à V. M. Car plus vous aurez de soldats plus vous vous en rendrez formidable à vos ennemis, & plus il y aura de Marchands dans l'Etat plus il en sera florissant. Il semble même qu'il suffiroit de ces deux professions, & de l'agriculture pour le faire fleurir entièrement. Mais j'y en mettrai encore une autre, comme je le ferai voir ci-après, & quand j'en rapporterai les raisons, j'espère qu'on s'y rendra, quelque prévention qu'on puisse avoir. Mais il faut auparavant que j'acheve ce Chapitre, lequel seroit imparfait, si je ne faisois voir comment je pretends que la Justice se rende, quand on en aura supprimé toutes les charges qui se trouvent établies présentement.

Je voudrois que dans l'étendue d'un Bailliage V. M. fit choix de trois personnes de bons sens, & qu'elle les établît pour Juges de tous les differens qui y surviendront: que ces trois personnes fussent choisies d'entre le Clergé: la Noblesse & le tiers d'Etat: que chacun y plaidât sa cause en personne, & que s'il ne se croyoit pas
assez

assez habile pour la plaider il prit un de ses amis pour le faire à sa place: que s'il s'agissoit de piéces on les apportat en même tems sur le bureau que cela se fit sans frais & sans aucune procédure: que la partie qui auroit tort fut condamnée non seulement aux depens, mais encore à l'amande. Cependant qu'elle en put appeller à V. M. qui pour cela établiroit un certain nombre de Juges à Paris, dont les uns connoitroient des appels d'une Province & les autres d'une autre, mais pendant un an seulement: qu'au bout de ce tems-là ils changeassent de Bureaux, & roulassent ainsi les uns avec les autres: que leurs appointemens, de même que ceux des Juges des Provinces, se prissent sur le Peuple, dont il feroit fait une taille comme celle qui se leve pour V. M.

Si cela étoit établi, l'on ne verroit bien-tôt plus de procès, & vos Peuples beniroient à jamais V. M. de leur avoir rendu le repos & l'abondance par un si beau reglement.

C H A P I T R E X I V .

Des Gens d'Affaires.

DANS un Etat de l'étendue de celui de V. M. & dont les bornes ont été augmentées par la défaite de ses ennemis, il faut toujours être assuré d'un secours qui ne puisse manquer, afin que s'il leur prenoit fantaisie de venger leurs pertes par quelque irruption, V. M. fut en état de rendre leurs efforts inutiles. Il est impossible qu'elle

qu'elle fasse cela d'elle-même, quoi qu'elle ait un grand revenu; car si elle vouloit thesauriser, tout le Peuple s'en ressentiroit incontinent. Il n'y a qu'un certain nombre d'argent dans le commerce, & il faut qu'il se repande pour rendre un Royaume florissant.

Si l'on avoit le tems de se preparer à la guerre, & qu'on l'annonçat long-tems auparavant par un Heraut, un Prince auroit le tems de remplir ses coffres & d'en soutenir le faix; mais comme on ne demande qu'à se surprendre l'un l'autre, il est de toute nécessité d'avoir quelque ressource. Or il n'y en a point que par le moyen des gens d'affaires dont le credit fait remuer toutes les bourses. C'est pourquoi V. M. a intérêt non seulement de s'en servir, il doit encore les proteger, mais il faut empêcher qu'ils ne se rendent les sangsues du Peuple, & punir tres severement ceux qui feront quelque exaction. S'il est juste qu'ils gagnent quelque chose, il n'est pas juste qu'ils volent impunément.

Pour leur donner un gain honnête & qui soit capable de les attirer, j'estime qu'il suffit de leur accorder un sixième de remise & les deux sols en dehors pour les affaires extraordinaires. Car pour ce qui est des fermes de V. M. il me semble qu'on n'y sauroit apporter un meilleur ordre que celui qui y est presentement. Il faut bannir les forfaits où l'on ne compte point de l'excédant tout de même que les prêts; car ce seroit faire revenir le Ministère de Mr. Fouquet,

quet, & rouvrir la porte à tous les abus qui se commettoient de son tems. Un traitant même qui regarde à l'avenir; ne doit pas souhaiter de faire de ces coups sourés, qui rendant sa fortune mal assurée, aussi bien que celle de ses enfans. Il vient une recherche qui lui fait rendre gorge, & souvent il pourrit en prison. Il vaud mieux qu'il se contente d'un gain mediocre, & que son esprit soit plus en repos.

Dans ces sortes de traités il est nécessaire que celui sur qui V. M. se repose de ses Finances, se fie de la bonne foi de la Compagnie qui s'en chargera. Il lui seroit difficile s'il ne prenoit toutes ses precautions, qu'il ne fut trompé bien souvent dans l'état de compte qu'elle lui en feroit : on grossit adroitement les objets ou on les diminue, selon qu'on y trouve son avantage. Un Intendant des Finances qui en a la direction, se peut entendre aussi avec les traitans, pour partager ensemble le gâteau au prejudice de V. M. Afin d'empêcher cet abus, il faut mettre dans la Compagnie un homme sur qui l'on puisse se fier. C'est un Evangeliste qu'on lui donne, tout de même qu'aux Conseillers qui rapportent un procès; il faut qu'elle marche droit après cela, & la défiance où elle est de ce nouveau venu, lui donne des sentimens de droiture en dépit qu'elle en ait.

Comme il est impossible qu'un Contrôleur General ait par lui même tous les avis qui peuvent produire de l'argent, il lui faut de la bonne foi avec ceux qui les lui donnent. Tous ceux
qui

qui m'ont fourni quelques memoires avantageux à V. M. ont été recompensés sans acception de personne : c'est le moyen d'aiguiser les esprits, & il n'a plus après cela qu'à voir ce qu'il y a de bon ou de mauvais dans l'avis qu'on lui donne. Le moyen de perdre les affaires de V. M. seroit de les mécontenter; car je voudrois bien sçavoir ce que feroit un Ministre, si c'étoit à lui à deviner tout ce qu'il faut faire dans un Etat. Il est encore assez embarrassé à rectifier les memoires, & il n'a pas toujours le tems de dormir tranquillement.

Il y a quelquefois des affaires ingrates, & où une Compagnie perd considérablement, quelque remise qu'on lui ait faite. Par exemple si on lui donne des denrées dont elle ne puisse avoir le debit, c'est tout de même que si on ne lui avoit rien donné. Dans une occasion comme celle-là, c'est au Ministre à lui faire justice. Car s'il veut que V. M. ne manque jamais d'argent, il faut qu'il soit le protecteur des gens d'affaires & non le persecuteur. Il faut s'il veut que les Compagnies trouvent de quoi faire leurs avances, que le public soit persuadé qu'elles n'ont que de bonnes affaires; car s'il se laissoit une fois prevenir du contraire, chacun feroit sa bourse, & n'auroit garde de donner un sol à des gens qu'on croiroit à la veille d'être ruinés.

Depuis que je suis au poste où V. M. a eu la bonté de m'élever, j'ai été témoin d'une conjoncture semblable, & où je remediai aussi-tôt.

En

En 1670. si je m'en souviens bien, les bourses se fermerent tout d'un coup, & les traitans me venant dire à toute heure que leur credit étoit perdu, parce qu'on les croyoit engagés dans de méchantes affaires, je fis deux choses dont je me trouvai bien; je nommai des gens pour examiner les pertes qu'ils pouvoient souffrir avec promesse de leur en faire raison d'abord que j'en serois informé, & j'envoyai chercher les principaux agens de banque à qui je distribuai trois millions, après en avoir eu le consentement de V. M. Ils les mirent en même tems dans le commerce, & ceux qui ne sçavoient pas d'où cet argent venoit, étant persuadés qu'ils ne le risqueroient pas s'ils ne le sçavoient bien assuré, suivirent leur exemple, de sorte que les bourses se rouvrirent tout d'un coup.

Quand il vient une sterilité, & sur tout de vin, l'on est encore sujet au même inconvénient, parce que les Fermiers des aides seroient ruinés si on ne leur faisoit une diminution à proportion de leur perte. Or comme leur fortune est mal assurée, jusques à ce que V. M. se soit expliquée, chacun resserre son argent, de sorte que les banques se ferment tout d'un coup. Les Sous-fermiers pareillement ne payent point; parce qu'ils esperent une diminution, & qu'ils croient absolument de leur intérêt de faire accroire qu'ils en sont dans l'impuissance. Ainsi il reste souvent beaucoup d'argent entre leurs mains qu'on ne sçauroit arracher, quoi qu'on mette garnison chez eux,

&

& qu'on les foure même en prison. Pour empêcher tout cela, qui dans de certains tems seroit capable de porter un grand prejudice aux affaires de V. M. il faut que le Ministre s'explique, & qu'il nomme des Commissaires pour lui rapporter exactement l'état de toutes choses. Mais il faut bien qu'il prenne garde à ne les pas choisir d'entre les Fermiers Generaux, parce que ce seroit remettre les intérêts de V. M. entre les mains de personnes suspectes. Il y en a plusieurs qui sous des noms interposés ont part aux Sous-fermes, ainsi ils ne manqueroient pas de grossir les objets à l'égard de celles où ils seroient intéressés, & pour ce qui est des autres, ils ne se mettroient gueres en peine de ce qui en pourroit arriver.

Vôtre Majesté doit s'abstenir autant qu'elle pourra, & que le bien de ses affaires le lui pourra permettre, de mettre de nouveaux impôts. Cependant il y en a un qui n'a point encore été mis que je trouve juste, & qui bien loin de faire du mal, ne feroit que du bien. Toute la France est defigurée depuis quelque tems, & le luxe & la vanité regnent tellement parmi tout le monde, qu'il est impossible de distinguer le Gentilhomme d'avec le Roturier; le Bourgeois d'avec le Magistrat, & ceux de la lie du peuple d'avec la bonne bourgeoisie. Les femmes sur tout se méconnoissent si fort qu'elles portent un état tout-à-fait au dessus de leur condition. Cependant leurs familles en souffrent, & c'est un abus à quoi V. M. est obligée de remedier,

Q

afin

afin non seulement de mettre la difference qu'il doit y avoir entre les conditions, mais encore de faire moins de misérables. Or de prendre l'arrêter par une simple ordonnance, le remede en est fort incertain, puisque nous voyons journellement que ces ordonnances ne durent qu'un tems, & que même bien souvent on y donne atteinte dans leur naissance. Il est donc plus sûr de mettre un impôt sur ceux qui voudront s'émanciper au delà de leur condition, & V. M. peut par un reglement ordonner qui seront ceux qui auront droit de porter de l'or & de l'argent: ceux qui porteront des étoffes de soye, & ainsi de tout le reste, & que ceux qui n'en devront pas porter & qui ne laisseront pas de le faire, payeront tant pour l'or & pour l'argent, tant pour les étoffes de soye & ainsi des autres choses deffendues. Or cet impôt fera rentrer chacun en lui-même, ou il produira à V. M. un gros revenu. Car si elle met seulement un écu ou deux pour l'or & pour l'argent: autant pour les étoffes de soye; autant pour les dentelles; & ainsi du reste, combien de gens qui n'en pourront porter par le reglement aimeront mieux donner de l'argent que de ne pas être comme les autres. Cependant cet impôt ne fera crier personne, puisqu'il sera volontaire & qu'il ne tiendra qu'à soi de ne le pas payer.

C H A P I T R E X V.

Des Marchands & du Commerce.

IL n'y a rien de plus nécessaire dans un Etat que le Commerce. C'est lui qui le rend florissant, & pour voir cela d'un coup d'œil, il n'y a qu'à remarquer la difference qu'il y a entre une Ville située sur une bonne riviere, & une qui est en pleine terre, l'une est riche & opulente, l'autre est pauvre & miserable. Celles qui sont sur le bord de la Mer ont encore un avantage que les autres n'ont pas: la raison est que toutes choses y abondent bien plus que dans celles qui sont sur le bord d'une riviere ou ailleurs, & pour peu qu'un homme veuille s'aider, il est presque impossible qu'il n'y subsiste commodement.

Or si le Commerce, comme il n'en faut point d'outer, apporte de si grands avantages, ce doit être un aiguillon à V. M. pour le faire fleurir. Beaucoup de gens m'ont blâmé & méblâment encore tous les jours, de ce que je l'ai portée à établir des Manufactures, & l'envie qu'il auroit d'attirer les autres dans leur sentiment, fait qu'ils les méprisent tout haut, comme s'il ne s'y faisoit rien qui approche de ce qui nous venoit des étrangers. Mais il est aisé de leur faire voir combien ils s'abusent, & si je dois convenir que dans les commencemens il a été difficile de perfectionner les choses comme on l'auroit souhaité, il faut qu'ils tombent

d'accord à leur tour, que dans la suite on a excellé par dessus les autres. Je n'en veux pour preuve que les glaces qui se font à Paris, il ne nous est jamais venu de Venize de la grandeur de celles que l'on voit au Faubourg S. Anthoine. L'Ambassadeur de cette Republique en est si surpris qu'il n'y a jamais voulu ajouter foi, qu'il ne l'ait vû; & quoi qu'il l'ait mandé en son pais, il s'y trouve encore des incredules qui soutiennent que cela est absolument impossible. Il est vrai que nôtre verre n'a pas encore le vif & le brillant de celui qui vient de là, mais outre qu'il est aisé de le raffiner, la difference qui s'y remarque ne merite pas que nous y transportions deux ou trois millions qu'il falloit tous les ans, tant pour les miroirs que pour les glaces des carosses.

Je voudrois aussi qu'on me dit ce qu'on trouve à redire aux Tapisseries de Beauvais & à celles des Gobelins, & si V. M. doit laisser passer en Flandres je ne sai combien d'argent pour avoir celles qui se font en ce Pays-là. Si cet abus n'avoit pas regné jusques ici, il y a long-tems qu'elle seroit la Maîtresse de ces belles Provinces, puis qu'il est constant que c'est avec l'argent de France qu'elles ont soutenu la Guerre. Elles ont tiré plusieurs millions de cette Manufacture qu'elles ont en trois endroits differens, & si V. M. leur ôte encore le secours qu'elles tirent des cheveux & des dentelles, elles tomberont bien-tôt dans une extrême pauvreté. C'est donc à elle à y met-

tre

tre un impôt si fort qu'il n'y ait pas presse à en faire venir. On se passera bien des Tapisseries, des Dentelles, & des Cheveux de Flandres, & son Royaume est assez grand & rempli de gens assez ingenieux pour fournir à toutes ces choses. Mais il faut que V. M. toute la premiere s'abstienne d'en avoir, car il est le modele sur lequel ses peuples se reglent; de sorte que pourvû qu'ils l'imitent, ils n'examinent pas s'ils font bien ou mal.

Il en est de même de nos draps & de nos autres manufactures. Il faut établir avec grand soin tout ce qui empêche que nôtre argent ne sorte du Royaume. Si l'on se plaint d'abord qu'on réüssit mal, l'on ne doit pas pour cela se rebutter. Un apprentif ne devient pas maître tout d'un coup, mais en forgeant il devient forgeron. L'on sait que tous les commencemens sont difficiles, & qu'il n'y a que le tems qui perfectionne toutes choses. L'eau même est moins pure dans sa source que dans son cours, d'où il faut se donner patience, puisque c'est l'unique moyen de venir à bout de tout.

Je fais bien que pour combattre mon opinion l'on objecte que si nous nous mettons sur le pied de nous passer des étrangers, ils feront de même à nôtre égard, qu'ainsi il est plus expedient de laisser les choses sur le pied qu'elles étoient, & qu'elles ont toujours été. Mais pour parler de la sorte il faut être peu instruit que nous n'avons besoin de personne & que nos voisins ont besoin de nous.

Q 3.

Ce.

Ce Royaume a tout generalement en soi-même, si l'on en excepte tres-peu de chose; mais il n'en est pas de même des Etats qui lui confinent, ils n'ont ni vin, ni bled, ni sel, ni Chanvre, ni eau de vie, & il faut de toute nécessité qu'ils ayent recours à nous pour en avoir. Ce seroit donc profiter fort mal du bien que Dieu nous a fait, si nous le donnions pour des choses dont nous pouvons nous passer facilement. S'il faut que les étrangers ayent de nôtre argent, ce ne doit être que pour ce qui ne vient pas dans le Royaume, comme sont les épiceries qu'il faut aller chercher bien loin, ou les prendre des Hollandois. Pour tout le reste il faut se passer d'eux, & que le luxe ne nous tente pas assez pour faire une faute si prejudiciable à l'Etat.

La rigueur qu'on tient dans la plûpart des grandes Villes de vôtre Royaume, pour recevoir un Marchand est un abus que V. M. a interêt de corriger; car il empêche que beaucoup de gens ne se jettent dans le commerce, où ils réussiroient mieux bien souvent que ceux qui y sont. Quelle nécessité y a-t-il qu'un homme fasse apprentissage, cela ne sauroit être bon tout au plus que pour les ouvriers, afin qu'ils n'entreprennent pas un métier qu'ils ne savent point; mais pour les autres pourquoi leur faire perdre leur tems, & pourquoi aussi empêcher que des gens qui en ont quelquefois plus appris dans les pays étrangers qu'il n'en faut pour s'établir, ne le fas-

sent

sent pas, parce qu'il leur manque un brevet d'apprentissage? est-il juste s'ils ont l'industrie de gagner leur vie qu'on les en empêche sous le nom de V. M. elle qui est le pere commun de ses Sujets, & qui est obligée de les prendre en sa protection.

Je croirois donc que quand elle feroit une Ordonnance, par laquelle elle supprimeroit tous les réglemens faits jusques ici à cet égard, elle n'en feroit pas plus mal. Elle y trouveroit même son compte si elle vouloit reduire cela à l'avenir à prendre des lettres pour lesquelles on lui payeroit une somme modique. Car la quantité de ceux qui se presenteroient pour en avoir, suppleroit au bon marché qu'elle leur feroit. Ses peuples d'ailleurs lui en auroient obligation, puisque ce qu'ils payeroient leur seroit bien moins à charge que ce qu'on leur fait faire, avant que de pouvoir tenir boutique.

La Librairie de Campagne a besoin sur tout que V. M. lui donne d'autres réglemens. Car elle se trouve sujette à l'inquisition des Libraires de Paris, qui, par le moyen des privileges qu'ils obtiennent en Chancellerie, tiennent tous les autres du Royaume dans une telle dépendance, qu'il faut qu'ils meurent de faim ou qu'ils hazardent de se perdre. Si V. M. veut avoir pitié d'eux il faut qu'elle reduise ses privileges à la seule Ville de Paris, & qu'il soit permis aux autres de contrefaire leurs sortes. Paris tout seul vaut mieux que le reste du

du Royaume, & il n'est pas juste que plus de deux mille familles perissent pour un petit nombre.

Le Conseil n'est plein que d'instances formées en pareil cas, & vôtre Royaume a intérêt que V. M. prononce en faveur des opprimés. Car les livres qu'on tire de Paris sont si chers, que les pauvres n'en fautoient approcher. Cependant un Curé qui n'a que cent écus de revenu a besoin d'instruction, comme celui qui en a deux mille, il faut donc lui donner moyen de faire son devoir, ce qui ne se peut si on lui tient le pied sur la gorge.

Une seule chose peut vous empêcher de faire un reglement si juste & si utile. Vôtre Majesté peut avoir des raisons d'ôter une partie des Libraires. Les libelles qui courent depuis peu font juger que leur profession est plus dangereuse qu'avantageuse à l'Etat; quand il y en aura moins on saura mieux d'où vient le desordre. Ainsi il est peut-être nécessaire de les réduire si bas qu'ils soient obligés d'eux-mêmes de chercher une autre condition. En effet il n'en est pas besoin d'un si grand nombre, & la science & les belles lettres trouveront bien à fleurir sans cela. Mais si c'est là l'intention de V. M. il faut du moins qu'elle fasse ce qui se fait en Espagne. Il faut que les livres ne se vendent qu'à un certain prix, & qu'il ne soit pas permis à celui qui les fait imprimer d'y en mettre un qui en dégoûte ceux qui en auroient besoin.

CHA-

C H A P I T R E X V I.

Des Laboureurs & de l'Agriculture.

LE Labourage étant la plus grande richesse de l'Etat, c'est à V. M. à contribuer non seulement de tout son pouvoir à l'entretenir, mais encore à le rendre plus abondant. Dans plusieurs endroits de vôtre Royaume beaucoup de terres demeurent incultes par la misère des Peuples, qui n'ont ni Bestiaux pour les engraisser, ni les autres moyens qu'il faudroit pour les faire valoir. Pour subvenir à une chose si nécessaire, il est à propos que V. M. diminuë les tailles dont le faix les accable, & qu'elle leur prête de l'argent pour avoir des Vaches & des Moutons; cinq ou six millions répandus dans vos Provinces les rendront florissantes, & V. M. sera la première à s'en ressentir, puisque d'abord qu'elles se seront reengraissées, elles seront plus en état de lui donner du secours.

Une des causes plus essentielles de la sterilité de la terre, vient si bien de la pauvreté de ceux qui la labourent, que nous voyons qu'une même terre, & qui a le même fonds rapporte plus ou moins selon qu'elle est bien ou mal labourée, ou qu'on y met plus ou moins d'engrais. Ainsi ce n'est pas encore assez que V. M. donne de quoi avoir des Bestiaux, si les Chevaux manquent aux Laboureurs. J'appelle leur manquer que d'en avoir de si chetifs, qu'à peine peuvent-ils égratigner la terre. Il faut

en-

370 *Test. Pol. de Mr. Colb. Chap. XVI.*
 enfoncer bien avant, du moins en beaucoup
 d'endroits, si l'on veut qu'elle produise. Il
 faut donc que V. M. repande encore de l'ar-
 gent pour un si pressant besoin; & elle y est
 d'autant plus obligée qu'elle y trouvera encore
 un autre avantage. Qu'elle leur donne des ju-
 mens de bonne taille, & elles jetteront des pou-
 lains qui serviront à monter votre Cavalerie;
 de sorte qu'il ne sera plus besoin d'aller en
 Suisse & en Allemagne pour ce sujet.

Mais il faut que ceux qui auront les étallons
 en prennent plus de soin qu'ils n'ont fait jus-
 ques ici, c'est pourquoi mon sentiment seroit
 de les ôter à ceux qui les ont, & de ne les don-
 ner qu'aux Gentilshommes. Ils sauront mieux
 que personne comment il les faut gouverner,
 c'est bien plus leur fait que de ceux qui les ont
 présentement entre leurs mains. Cependant la
 somme que V. M. a trouvé bon jusques ici
 qu'on employât à cette dépense, ne suffit pas
 pour mettre les choses en bon état. Quatre-
 vingt-quatre étalons qu'il y a dans tout le
 Royaume ne sont que pour deux ou trois Pro-
 vinces, & il y en a d'autres qui sont propres
 pour tenir des haras.

F I N.

T A.



T A B L E

D E S

C H A P I T R E S

Contenus dans ce Volume.

CHAPI- TRE I.	<i>Contenant un recit succinct du Règne de Louis le Grand, de- puis son avènement à la Couronne, jusques en 1649. que commença la Guerre de Paris.</i>	Pag. 1.
CHAP. II.	<i>Contenant ce qui s'est passé depuis la Guerre de Paris jusques à la Paix des Pirennées.</i>	30
CHAP. III.	<i>Contenant ce qui s'est passé depuis la Paix des Pirennées jusques au Traité d'Aix la Chapelle.</i>	102
CHAP. IV.	<i>Contenant ce qui s'est passé depuis le Traité d'Aix la Chapelle jusques à la Guerre de Hollande.</i>	164
CHAP. V.	<i>Contenant ce qui s'est passé depuis la Guerre de Hollande jusques au Traité de Nimegue.</i>	194
CHAP. VI.	<i>Contenant ce qui s'est passé depuis le Traité de Nimegue jusques en l'an- née 1684.</i>	273
CHAP. VII.		

Table des Chapitres.

CHAP. VII. Où l'on tache de faire voir que les graces toutes particulieres que Sa Majesté a reçues de Dieu, l'obligent à lui faire rendre ce qui lui est dû. Outre qu'un Royaume ne scauroit jamais fleurir sans la crainte du Seigneur.	305
CHAP. VIII. De l'obeïssance qu'on doit au Pape.	321
CHAP. IX. De l'amour qu'un Prince doit avoir pour ses Sujets, & où il est aussi parlé des Impôts.	328
CHAP. X. De tout le Royaume en general.	336
CHAP. XI. Du Clergé.	339
CHAP. XII. De la Noblesse.	343
CHAP. XIII. Des Gens de Justice.	352
CHAP. XIV. Des Gens d'Affaires.	356
CHAP. XV. Des Marchands & du Commerce.	363
CHAP. XVI. Des Laboueurs & de l'Agriculture.	369

Fin de la Table.



